

Évaluation *in itinere* du Programme Interreg France- Italie Maritime 2014-2020

Mise à jour 2021

**Fascicule I : Avancement du Programme,
contexte COVID, projets intégrés, réponses
aux questions d'évaluation**

Juillet 2021

Sommaire

Sommaire	2
Liste des tableaux	4
Liste des figures	5
Acronymes	6
Executive Summary	7
Synthèse	9
Introduction	11
I Mise à jour des données du Programme	15
1.1 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME	15
1.1.1 Situation générale : Appels à projets 1 à 4.....	15
1.1.2 Spécificités du 5 ^{ème} appel à projets.....	16
1.2 INDICATEURS PHYSIQUES DU PROGRAMME	18
1.2.1 Indicateurs de réalisation.....	18
1.2.2 Indicateurs de résultat.....	24
2 Approfondissements 2020-2021	28
2.1 IMPACT DE LA CRISE LIÉE A LA COVID-19.....	28
2.1.1 Mise à jour du contexte socioéconomique régional pour l'année 2020.....	28
2.1.2 Les mesures prises par le Programme face aux conséquences socioéconomiques de la crise de la COVID-19.....	33
2.1.3 L'impact de la COVID-19 sur les projets.....	36
2.2 LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE AU REGARD DE LA FUTURE PROGRAMMATION.....	37
2.2.1 Les instruments de mise en œuvre 2014-2020.....	37
2.2.2 Quelques éléments de réflexion sur les instruments 2014-2020.....	40
2.2.3 Le scénario 2021-27 au regard de l'expérience 2014-20.....	41
3 Réponses aux questions d'évaluation	50
3.1 ÉVALUATION DE MISE EN ŒUVRE.....	50
3.1.1 Fonctionnement des structures de gestion du Programme.....	50
3.1.2 Capacité du Programme à atteindre les résultats attendus.....	53
3.1.3 Niveau d'intégration du Programme avec les autres instruments de l'UE	55
3.1.4 Efficacité du système de gouvernance du nouvel espace de coopération	55
3.1.5 Efficacité de la stratégie de communication	56
3.2 ÉVALUATION D'IMPACT	58
3.2.1 Contribution du PC au dynamisme du tissu entrepreneurial transfrontalier	58

3.2.2	Contribution du PC aux politiques de mitigation des effets du changement climatique.....	62
3.2.3	Contribution du PC au développement intégré de la dimension maritime de l'aire de coopération	64
3.2.4	Contribution du PC à l'amélioration de l'accessibilité et la multimodalité de l'aire de coopération	68
4	Conclusions.....	70
5	Annexes	72

Liste des tableaux

Tableau 1 : Questions de l'évaluation de mise en œuvre.....	12
Tableau 2 : Questions de l'évaluation d'impact.....	13
Tableau 3 : Projets approuvés par appel	15
Tableau 4 : Programmation par axe.....	16
Tableau 5 : Dépense certifiée au 31 décembre 2020.....	16
Tableau 6 : Propositions dans le cadre du 5 ^{ème} appel à projet au 09/03/2021	17
Tableau 7 : Avancement moyen par Priorité d'Investissement du Programme par rapport à la cible 2023...	19
Tableau 8 : Etat d'avancement des indicateurs de réalisation de l'axe 1	20
Tableau 9 : Etat d'avancement des indicateurs de réalisation de l'axe 2	21
Tableau 10 : Etat d'avancement des indicateurs de réalisation de l'axe 3	23
Tableau 11 : Etat d'avancement des indicateurs de réalisation de l'axe 4	24
Tableau 12 : Mise à jour des indicateurs de résultat	26
Tableau 13 : Indicateurs conjoncturels de l'aire de coopération, variation en %, 2020/2019	30
Tableau 14 : Décisions du CdS pour faire face à l'impact de la COVID-19.....	33
Tableau 15 : Prorogations adoptées pour faire face à la COVID-19 jusqu'en décembre 2020.....	34
Tableau 16 : Description des typologies d'actions financées au cours de la période 2014-20	38
Tableau 17 : Typologie de projets par axe et appel	39
Tableau 18 : Projets stratégiques intégrés financés au cours de la période 2014-20.....	39
Tableau 19 : Les instruments de mise en œuvre, forces et faiblesses à la lumière de la prochaine programmation	42
Tableau 20 : Dépense programmée et certifiée en décembre 2020.....	54
Tableau 21: Entretiens réalisés avec les organes du Programme	75
Tableau 22: Entretiens réalisés avec les partenaires des projets.....	75

Liste des figures

Figure 1 : PIB en volume, variation en % par rapport au trimestre précédent.....	29
Figure 2 : Taux d'emploi annuel, variation en % par rapport à l'année précédente.....	30
Figure 3 : Variation du volume de travail rémunéré dans les régions, en avril 2020.....	32

Acronymes

AdG : Autorité de Gestion

AT : Assistance Technique

CdS : Comité de Suivi

CTE : Coopération Territoriale Européenne

EMS : Electronic Monitoring Systems

TPME : Toutes Petites/Petites et Moyennes Entreprises

OS : Objectif Spécifique

PC : Programme de Coopération

PI : Priorité d'Investissement

RT : Référent Territorial

SC : Secrétariat Conjoint

Executive Summary

The 2021 evaluation report is an update of previous evaluations performed in the years 2018,2019 and 2020. This evaluation report focuses on new elements and events introduced during 2020. The report lays on the data collection launched through the update of the programme, the realisation of 10 case studies and a specific survey focusing both on environmental and maritime risks. In addition, two relevant insights for the programme have been introduced. The first one, referring to the crisis resulting from Covid 19 pandemic, the second one, referring to strategic programming instruments also in the light of the next 2021-2027 programming period. The report is divided into 2 folders: the first, concerning Covid 19 in-depth analysis, including update of both programming instruments and answers to the evaluation questions, the second, concerning the aforementioned case studies and also the survey on environmental and maritime risks.

The most relevant elements are referred to:

Covid crisis and its effect on the Programme

- The area of cooperation has been particularly affected by the socio-economic consequences of the pandemic, especially with regards to islands. The most relevant sectors, such as tourism and transports represent the main concerns for the programme also in the light of the general uncertainty related to modalities and rhythms of recovery of the cooperation area key sectors (i.e. nautical sector) during the next months.
- Programme Authorities (MA and JS) have rapidly reacted to the change of context, by firstly implementing a wide exploratory activity on the issue and secondly by introducing extraordinary mitigation measures in order to facilitate the realisation of projects during this difficult period. In general, these measures have been appreciated by both stakeholders of the programme and lead project partners.
- Regarding projects, their response is related to the nature of their activities and also to the implementation state of the project. There are no relevant structural changes questioning the objectives initially fixed, although for the most part, they have resorted to: remodelling/reorganising some internal activities, a change in time delivery and also the implementation of initiatives in response to the new emergency context.

Performance in the implementation of the Programme

- Resources of the programme have been put out to tender, as initially foreseen, through the publication of 5 calls for projects (the last being still open); have been certified almost one-third of the resources allocated until now. The delay related to the certificated expenditure relies on the implementation state of the projects (often late regarding comparison to the expenditure forecast) for which an acceleration is expected during the next months.
- The physical implementation of projects, measured through the indicators system, shows a satisfactory progress with respect to axis 1 and 2, in which are concentrated the majority of the

projects of the programme; axis indicators 3 and 4, instead, present a belated progress. This situation reflects the delayed projects start of activities as compared with axis 1 and 2. The high performance recorded by some projects can be probably attributed to a target overestimation, by contrast the current context of crisis can generate uncertainty on the capacity of some output indicators in achieving their 2023 targets.

- Problems related to the governance of programme and its efficacy and effectiveness, already emerged in the previous reports, have been partly overcome (i.e. first level control and bilingualism); staff turnover in the MA structure and functioning of monitoring system remain.

Effect and impact on the cooperation area

- The case-studies realised, confirm the impacts already recorded in the previous reports. In the cooperation area have been registered impacts on large scale, although it is difficult to reach macroeconomic dimension in the area of cooperation (considering the entity of the allocated resources). It is important to underline the real focus on priority supply-chain and on environmental and maritime risks; the effect on labour market and social economy have been more restraint. In addition, it is also important to underline that those effects concern essentially immaterial aspects, such as: research and development, planning and networking, with a less relevant focus on investment infrastructures and procurements. The consolidation of a greater direct or indirect involvement private partnership (businesses and/or NGOs), remains a priority for the programme.

Preliminary works for the next programming period

- This period is also characterised by the preliminary works for the next 2021-2027 programming period. On the basis of the analysis performed the instruments introduced in the current programme (simple projects, strategic thematic and territorial projects) are still coherent both with the objective fixed in the framework of new regulations and with medium long term territorial needs, especially with regard to blue and green economy priority supply-chains, but also with the thematic of sustainable transports in a cross-border key. Furthermore, it has been noted that the survey concerning projects on environmental and maritime risks, confirms the relevance of this thematic for the cooperation area for the next ten years

Synthèse

Le rapport d'évaluation 2021 est une mise à jour des évaluations réalisées en 2018, 2019 et 2020. Il se focalise sur des éléments et événements nouveaux introduits au cours de l'année 2020. Le rapport repose sur des données collectées dans le cadre de la mise à jour des indicateurs du Programme, la réalisation de dix études de cas et d'une enquête spécifique réalisée sur les risques environnementaux et maritimes. De plus, deux approfondissements ont été réalisés, l'un relatif à la crise générée par la pandémie de la COVID-19 et, le second, sur les instruments stratégiques à la lumière de la prochaine programmation 2021-2027. Le rapport s'organise en deux fascicules, le premier dévolu aux approfondissements COVID et aux instruments de programmation et la mise à jour des réponses aux questions d'évaluation, le second présente les études de cas et l'enquête relative aux risques naturels et environnementaux.

Éléments clés issus de l'évaluation :

La crise de la COVID-19 et ses effets sur le Programme :

- L'aire de coopération a été particulièrement impactée par les conséquences socio-économiques de la pandémie, notamment s'agissant des îles. Les secteurs tels que le tourisme et les transports, particulièrement pertinents pour le Programme, sont au centre des préoccupations ; également à la lumière des incertitudes sur les modalités et les rythmes de reprise dans les prochains mois des secteurs clés pour l'aire de coopération (tel que le nautisme) ;
- Les autorités du Programme (AdG et SC) ont réagi rapidement au changement de contexte, mettant tout d'abord en œuvre des activités de collecte d'informations à grande échelle et activant, par la suite, des mesures de mitigation extraordinaires pour faciliter la mise en œuvre des projets lors de cette phase délicate. Dans l'ensemble, ces mesures ont été considérées comme efficaces tant par les parties prenantes du Programme que par les chefs de file des projets ;
- A l'échelle des projets, le changement de contexte n'a pas conduit les bénéficiaires à procéder à des changements structurels, remettant en discussion les objectifs initialement fixés par les projets. Dans la majeure partie des cas, les projets ont toutefois recouru à une réorganisation/re-modulation interne de certaines activités, et à un changement du calendrier de mise en œuvre, en réponse au nouveau contexte d'intervention causé par la crise.

La performance de la mise en œuvre du Programme

- Les ressources du Programme ont globalement été allouées selon les prévisions à travers la publication de cinq appels à projets (le cinquième étant actuellement ouvert) ; environ un tiers des ressources programmées ont été certifiées jusqu'à présent. Le retard observé dans la dépense

certifiée correspond à l'état d'avancement des projets (souvent en décalage par rapport à la programmation des fonds) et devrait connaître une accélération au cours des prochains mois;

- Les axes 1 et 2, qui concentrent la majeure partie des projets, montrent un avancement physique satisfaisant ; les indicateurs des axes 3 et 4 sont, en revanche, plus en retard. Cette situation est notamment liée au lancement plus tardif des appels à projets par rapport aux projets des axes 1 et 2. Des problèmes de sous-estimation des valeurs cibles pourraient expliquer la forte performance enregistrée par certains indicateurs ; tandis que le contexte de la crise actuelle introduit des incertitudes sur la capacité de certains indicateurs de résultat à atteindre leur valeur cible à l'horizon 2023 ;
- Des problématiques relatives à la gouvernance du Programme, à son efficacité et à son efficience, identifiées lors des précédents rapports d'évaluation, ont en partie été résolues (par exemple en référence aux contrôles de premier niveau et au bilinguisme), tandis que le *turnover* du personnel au sien de l'AdG et du SC, ainsi que les problématiques liées au fonctionnement du système de suivi perdurent.

Effets et impacts sur l'aire de coopération

- Les études de cas réalisées ont confirmé les impacts du Programme déjà illustrés dans les précédents rapports. Bien qu'atteignant difficilement la dimension macroéconomique, les impacts au sein de l'aire de coopération ont été enregistrés à diverses échelles ; notons un réel focus sur les filières prioritaires et les risques naturels et environnementaux (confirmé lors des quatre appels à projets du Programme) ; les effets enregistrés sur le marché du travail ou sur l'économie sociale sont toutefois plus restreints. La poursuite d'une plus grande implication, directe ou indirecte, du partenariat privé, des entreprises et/ou des ONG au sein du Programme demeure prioritaire.

Les travaux préparatoires à la nouvelle programmation

- La période est également caractérisée par les travaux préparatoires à la nouvelle programmation (2021-2027). Il émerge des analyses réalisées que les instruments de programmation introduits au sein de l'actuel programme (projets simples et projets intégrés thématiques et territoriaux) restent cohérents tant avec les objectifs fixés par le nouveau cadre réglementaire qu'en référence aux besoins de moyen et long termes des territoires ; et notamment en ce qui concerne les filières prioritaires, de l'économie bleue et verte, les transports et leur durabilité, ainsi que le marché du travail transfrontalier. Enfin, notons que l'enquête sur les projets afférents aux risques naturels et environnementaux confirme la pertinence de cette thématique pour l'aire de coopération au cours de la prochaine décennie.

Introduction

Le présent rapport d'évaluation s'intègre dans un cadre d'évaluation *in itinere* du Programme transfrontalier Maritime 2014-2020. Il s'agit du quatrième rapport annuel remis à l'Autorité de Gestion selon les modalités prévues par le chapitre technique spéciale, et détaillées dans le rapport opérationnel de l'année 2018.

Le rapport d'évaluation 2021 vise à mettre à jour les évaluations réalisées en 2020 (évaluation de mise en œuvre) et en 2019 (évaluation d'impact), selon les modalités prévues par le rapport technique de description et de prestation, détaillées au sein du plan opérationnel de l'année 2020-2021.

Le rapport d'évaluation s'organise en deux fascicules :

- Fascicule 1 relatif à la mise à jour de l'état d'avancement du Programme ; de l'approfondissement COVID-19 ; de la mise à jour de la thématique de programmation territoriale et, enfin, de la mise à jour des réponses aux questions d'évaluation ;
- Fascicule 2 de présentation et d'analyse des études de cas, ainsi que des résultats de l'enquête sur les risques « naturels et environnementaux »

Le présent fascicule 1 est quant à lui structuré en quatre chapitres :

- Le chapitre 1 présente le cadre méthodologique suivi pour l'élaboration du rapport d'évaluation ;
- Le chapitre 2 fournit une mise à jour de l'état d'avancement du Programme ;
- Le chapitre 3 présente l'approfondissement sur la crise de la COVID-19 et celui relatif aux projets stratégiques intégrés (en mise à jour du rapport 2020) ;
- Le chapitre 4, enfin, fournit une mise à jour des réponses aux questions d'évaluation, illustrant la contribution des interventions récentes aux objectifs du Programme.

Les résultats présentés dans ce fascicule s'appuient principalement sur les informations recueillies via l'analyse documentaire et statistique, la mise à jour des indicateurs du Programme, l'analyse des données présentes au sein du système de suivi au 31 décembre 2020, ainsi que – en tant que principale source – la réalisation de dix études de cas et les entretiens auprès de la structure de gestion (AdG et SC) ainsi qu'auprès de certains membres du Comité de suivi complètent ce cadre (voir liste en annexe).

Les données collectées et les analyses réalisées dans ce rapport complètent et mettent à jour les conclusions des précédents rapports d'évaluation, sans s'y substituer. Pour certains aspects de détails, on renvoie donc aux rapports précédents (2018, 2019 et 2020) publiés sur le site du Programme.

Le tableau suivant reporte les questions d'évaluation proposées dans le cadre du plan opérationnel 2020-2021 ; et déjà abordées dans les précédents rapports d'évaluation. Elles seront mises à jour considérant les éléments nouveaux émergés au cours de la période récente (années 2019-2020).

Tableau 1 : Questions de l'évaluation de mise en œuvre

Thématiques de l'évaluation	Questions d'évaluation
Fonctionnement des structures de gestion du Programme et du niveau de mise en œuvre du Programme, pour ce qui est des procédures du Système de gestion et de contrôle	<p>Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles appropriées/efficaces selon les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ressources humaines et organisation AG/SC ? - capacité administrative de gestion du PC ? - introduction d'innovations (ex. formulaires en ligne, simplification des coûts, etc.) ? - mesures destinées à réduire le fardeau administratif des bénéficiaires ? - système de contrôle ? - services de soutien aux bénéficiaires ? - système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs ...) ?
Efficacité, en termes de capacité du Programme, à atteindre les résultats attendus, avec un focus sur les cibles finales et l'efficacité	<p>Quelle est la distribution des engagements par Axe par rapport au plan financier ? Quelle est celle de la dépense certifiée ? Les valeurs cibles de dépense sont-elles réalisables ?</p> <p>Quelle est la situation qui ressort de l'analyse des indicateurs d'output en termes de résultats attendus effectivement atteints/atteignables ?</p>
Niveau d'intégration du Programme avec les autres instruments de l'UE (COSME, LIFE, Europe Créative, CEF etc.)	<p>Dans quelles formes et avec quels résultats intervient la coordination avec les autres instruments de l'UE, et plus particulièrement avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COSME (Axe 1) - Réseau Entreprise Europe (Axe 1) - LIFE (Axe 2) au niveau de la prévention des risques environnementaux, de la gestion du réseau Nature 2000, de la protection des eaux marines et de l'adaptation aux changements climatiques - Europe créative (Axes 1 et 2) - MIE, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et défi « Transport, intelligent, vert et intégré d'Horizon 2020 » (Axe 3) - EaSI et ERASMUS (Axe 4)
Efficacité du système de gouvernance du nouvel espace de coopération	<p>Les formes de gouvernance mises en œuvre par le PC (nouvelle structure CdS avec le modèle de gouvernance territoriale intégrée, réseau des référents territoriaux) contribuent-elles à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation des parties prenantes aux prises de décision ? • L'amélioration qualitative de la participation des territoires à la mise en œuvre des activités ?
Efficacité de la Stratégie de communication : A. Information et communication aux citoyens	<p>Le PC a-t-il activé des mécanismes d'information et de communication destinés à améliorer la participation des citoyens, y compris au regard des résultats de l'enquête Eurobaromètre ?</p> <p>La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante ?</p> <p>Le processus de capitalisation s'est-il structuré solidement dans l'activité du PC et bénéficie-t-il des synergies avec d'autres programmes ?</p>

<p>B. Communication et interlocution avec les bénéficiaires</p> <p>C. Mise en œuvre des processus de capitalisation des résultats du Programme, y compris en synergie avec d'autres Programmes de CTE et de mainstreaming</p>	
---	--

Tableau 2 : Questions de l'évaluation d'impact

Thématiques de l'évaluation	Questions d'évaluation
<p>Augmentation du dynamisme du tissu entrepreneurial et auto-entrepreneurial transfrontalier dans les filières prioritaires (Axes 1 et 4)</p>	<p>I.3. La concentration sur les filières prioritaires transfrontalières a-t-elle été effective et s'avère-t-elle appropriée pour stimuler le potentiel de croissance de la zone ?</p> <p>I.4. L'ouverture de la participation aux sujets privés a-t-elle favorisé le dynamisme transfrontalier des entreprises de la zone ?</p> <p>I.5. Les dynamiques auto-entrepreneuriales de l'espace se sont-elles intensifiées comme par exemple à travers la création de réseaux d'entreprises et/ou de services ? Si oui, quel a été le résultat au niveau de la contribution du PC ?</p> <p>I.6. Le rôle de l'économie sociale en tant que facteur de croissance a-t-il été valorisé ?</p> <p>I.7. Le marché du travail transfrontalier s'est-il développé ?</p>
<p>Mise en œuvre d'une gouvernance transfrontalière des politiques d'atténuation des effets du changement climatique (Axe 2)</p>	<p>I.8. Est-ce que se sont créées des conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre ces derniers et les acteurs privés en matière de prévention et de gestion des risques contre les changements climatiques, et notamment en ce qui concerne les inondations et incendies ?</p> <p>I.9. Est-ce que se sont créées des conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre ces derniers et les acteurs privés en matière de gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel ?</p> <p>I.10. Les actions d'adaptation au changement climatique se sont-elles révélées significatives et pertinentes par rapport aux risques considérés comme prioritaires ?</p>
<p>Contribution du Programme au développement intégré de la dimension maritime de la zone de coopération (Axes 2 et 3)</p>	<p>I.11. Les plans d'action conjoints prévus par le projet stratégique ont-ils été capables de rendre la lutte contre l'érosion côtière plus efficace ?</p> <p>I.12. Les plans d'action conjoints prévus par le projet stratégique ont-ils été capables de contribuer à améliorer la protection des eaux marines et la biodiversité ?</p> <p>I.13. L'ensemble des interventions prévues par le programme en faveur des zones portuaires contribue-t-il de manière significative à augmenter leur durabilité ? (Axe 2)</p>

	<p>I.14. Est-ce que se sont créées des conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels en vue de l'amélioration de la sécurité maritime ?</p> <p>I.15. Les actions prévues par la PI 5B se sont-elles révélées appropriées pour accroître la surveillance des risques en mer ?</p>
<p>Contribution du Programme à l'amélioration de l'accessibilité et multimodalité de la zone (Axe 3)</p>	<p>I.16. Les interventions financées ont-elles contribué à améliorer l'accessibilité de la zone, et notamment en ce qui concerne les territoires insulaires ?</p> <p>I.17. Le transport multimodal a-t-il été amélioré grâce aux interventions conjointes ?</p> <p>I.18. La durabilité environnementale des trafics maritimes de marchandises et personnes a-t-elle augmenté ?</p> <p>I.19. Est-ce que se sont créées des conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre ces derniers et les acteurs privés en matière d'amélioration de l'accessibilité à la zone et de développement de la multimodalité ? De quelle manière sont-elles à mettre en relation avec le PC ?</p>

I Mise à jour des données du Programme

La mise à jour des données du Programme retrace l'avancement financier et physique du programme à la date du 31 décembre 2020. L'objectif est de fournir un panorama des changements et des progrès survenus au cours de l'année 2020 et des premiers mois de 2021. Ces éléments seront utilisés par la suite dans les réponses apportées aux questions d'évaluation.

I.1 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Le Programme arrive à son terme relativement à la programmation des ressources mises à sa disposition. À ce jour, quatre appels à projets (AP) ont été lancés et instruits, pour un total de 119 projets financés (environ 42 projets supplémentaires par rapport à la précédente programmation 2007-2013). Un cinquième appel à projets est en cours qui intéresse uniquement les projets déjà financés au cours des précédents appels. Cet AP suit une procédure « au fil de l'eau » (sans classement) et utilise les reliquats de financement issus pour l'essentiel d'économies réalisées. Des détails supplémentaires sont fournis dans les sections suivantes. Le nombre total de projets est, par conséquent, en augmentation.

I.1.1 Situation générale : Appels à projets 1 à 4

L'allocation financière des quatre appels présente les caractéristiques suivantes (voir Tableau 3 : Projets approuvés par Tableau 4 : Programmation par) :

- L'appel 1 a financé le plus grand nombre de projets (axes 1, 2 et 3) et présente l'allocation financière la plus importante, dont 57% a été attribuée aux projets de l'axe 2 ;
- L'appel 2 a financé des projets couvrant les 4 axes, et particulièrement ceux des axes 2 et 3 (22 projets) correspondant à 78% du budget total de l'appel ;
- L'appel 3 a financé de manière homogène les projets des axes 2 et 4 (respectivement 15 et 13), même si l'axe 2 a reçu 76% du budget total de l'appel ;
- Dans le cadre de l'appel 4, le nombre de projets financés n'est pas réparti de manière homogène sur les axes 1 et 3 (respectivement 16 et 2) ; une différence qui se répercute de manière moindre sur les montants alloués : 65% dédié à l'Axe 1 et 35% à l'Axe 3.

Tableau 3 : Projets approuvés par appel

	Appel 1	Appel 2	Appel 3	Appel 4	Total
Axe 1	21	5	-	19	45
Axe 2	13	10	15	-	38

Axe 3	4	12	-	2	18
Axe 4	-	5	13	-	18
Total	38	32	28	21	119

Source : Données du système de suivi

Tableau 4 : Programmation par axe

	Appel 1	Appel 2	Appel 3	Appel 4	Total
Axe 1	€26.957.291,39	€5.874.441,34	-	€8.215.333,57	€41.047.066,30
Axe 2	€40.522.367,81	€25.067.336,18	€31.882.391,49	-	€97.472.095,48
Axe 3	€4.060.248,40	€22.540.026,42	-	€4.362.669,25	€30.962.944,07
Axe 4	-	€7.682.461,23	€10.146.276,40	-	€17.828.737,63
Total	€71.539.907,6	€61.164.265,17	€42.028.667,89	€12.578.002,82	€187.310.843,48

Source : Appels à projets

En termes de certification des ressources mises à disposition par le Programme, la situation était la suivante au 31 décembre 2020 :

- Environ un tiers des ressources ont été insérées en tant que demande de paiement à la CE ;
- L'axe 2 a certifié environ la moitié des ressources mises à sa disposition (presque la moitié de l'ensemble des dépenses du Programme certifiées à ce jour), tandis que les dépenses certifiées de l'axe 1 représentent moins d'un tiers des ressources mises à disposition dans le cadre des appels à projets pour cet axe ; mais seulement 16% pour les axes 3 et 4.

Tableau 5 : Dépense certifiée au 31 décembre 2020

	Certifié	Dépense publique totale
Asse 1	€22.670.742,23	€21.496.449,22
Asse 2	€30.738.927,40	€30.480.689,50
Asse 3	€7.871.529,90	€7.825.701,86
Asse 4	€2.408.170,41	€2.215.317,26
Asse 5	€2.827.004,65	€2.827.004,65
Totale	€66.516.374,59	€64.845.162,49

Source : Données communiquées par l'AdG

1.1.2 Spécificités du 5^{ème} appel à projets

Le Programme a lancé un cinquième appel à projet, le 29 juillet 2020, couvrant l'ensemble des axes prioritaires pour les projets déjà financés. Ce dernier se présente de manière différente par rapport aux précédents appels, notamment s'agissant de la modalité de dépôt des candidatures « au fil de l'eau » : les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 30 juin 2023 sans autre contrainte temporelle. Les propositions de projet

concernent exclusivement les bénéficiaires des projets conclus, ou en phase avancée de réalisation (« un état d'avancement des dépenses correspondantes d'au moins 80 % des dépenses, pour lesquelles le Chef de fil du projet a soumis à l'Autorité de gestion [...] une ou plusieurs demandes de remboursement. »¹ dans le cadre des précédents appels du Programme Maritime 2014-2020.

La typologie d'activité financée est singulière par rapport aux précédents appels, incluant :

- i. Activités fonctionnelles et strictement complémentaires aux activités déjà réalisées par le projet d'origine, en termes de valorisation et/ou d'investissements ciblés matériels et/ou immatériels ;
- ii. Activités directement rattachées à l'urgence sanitaire ;
- iii. Activités de capitalisation ;
- iv. Toutes les typologies d'activités indiquées aux points I), II) et III) précédents.

Notons en particulier, comme dépense éligible, les activités visant à atténuer les impacts de la crise sanitaire sur le territoire de coopération. Par rapport aux précédents appels à projets qui avaient un budget prédéfini, ce dernier s'appuie sur les économies générées par le programme en provenance de projets clos (et/ou en clôture) ou encore des coupes budgétaires opérées sur des projets jugés non performants. Au regard des économies potentielles estimées par l'AdG², le budget pour le 5^{ème} appel à projets est estimé à 18 millions d'Euros.

A la date d'écriture de ce rapport, aucun projet n'avait été encore approuvé et financé. Cependant, au 24 février 2021, 17 projets avaient été déposés, parmi lesquels :

- Sept sont admissibles (pour l'instant non financés)
- Huit sont encore en phase d'évaluation
- Un n'est pas admissible

En l'état actuel, aucune proposition de projet n'a été déposée dans le cadre de l'axe 3, et une seule l'a été dans le cadre de l'axe 4 (Me.Co Plus), encore en phase d'évaluation. Le tableau ci-après reporte les propositions de projets soumis à l'évaluation (cette initiative pouvant être répétée de la part d'un même projet).

Tableau 6 : Propositions dans le cadre du 5^{ème} appel à projet au 09/03/2021

Acronyme du projet	Axe Lot Priorité	Etat du projet
PORT5R-Plus	Axe 2 Lot 3 Priorité 6C	Inéligible
CAP.TERRES	Axe 1 Lot Priorité 3D	Admissible – non financé

¹ Interreg Maritime, 5^{ème} appel à projet pour la présentation de candidatures de projets pour les axes prioritaires 1,2,3,4 ; Annexe A, p.5

² Considérant en particulier que les projets certifient en moyenne entre 85% et 90% de leurs dépenses.

Marittimo-Net	Axe 1 Lot Priorité 3D	Non admissible
R-ITINERA	Axe 1 Lot 2 Priorité 3D	Admissible – non financé
FRI_START Evolution	Axe 1 Lot 1 Priorité 3D	Admissible – non financé
QM net	Axe 1 Lot 2 Priorité 3D	Admissible – non financé
FR-ONT-IT in Tour	Axe 1 Lot 2 Priorité 3D	Admissible – non financé
ALN PLUS	Axe 1 Lot 2 Priorité 3D	Admissible – non financé
(MARE DI AGRUMI)^2	Axe 1 Lot 2 Priorité 3D	Admissible – non financé
PORT5R-Plus	Axe 2 Lot 3 Priorité 6C	Inéligible
TNM-GoOn	Axe 1 Lot 2 Priorité 3D	Présenté et en phase d'évaluation
SISTINA 2	Axe 1 Lot 2 Priorité 3D	Présenté et en phase d'évaluation
RETIC Plus	Axe 1 Lot 1 Priorité 3A	Présenté et en phase d'évaluation
SWITCHARE	Axe 1 Lot 1 Priorité 3A	Présenté et en phase d'évaluation
SPlasH & Co	Axe 2 Lot 3 Priorité 6C	Présenté et en phase d'évaluation
PORT5R-Plus	Axe 2 Lot 3 Priorité 6C	Présenté et en phase d'évaluation
ALIEM '	Axe 2 Lot 3 Priorité 6C	Présenté et en phase d'évaluation
Me.Co.Plus	Axe 4 Lot 1 Priorité 8A	Présenté et en phase d'évaluation
RE.AC.T	Axe 1 Lot 1 Priorité 3A	Présenté et en phase d'évaluation

Source : Liste des projets présentés mis à jour le 09/03/2021, site web du programme

1.2 INDICATEURS PHYSIQUES DU PROGRAMME

1.2.1 Indicateurs de réalisation

1.2.1.1 Analyse générale

L'analyse des indicateurs de réalisation permet de comprendre l'état d'avancement des projets. Le Programme s'est doté d'un set de 43 indicateurs de réalisation, lesquels, selon les données du système de suivi en fin 2020, ont un état d'avancement global hétérogène, différencié selon les axes et les indicateurs. A l'échelle du Programme on observe que :

- 15 indicateurs ont atteint, ou dépassé, la cible fixée pour 2023 ($\geq 100\%$) ;
- 2 indicateurs présentent un pourcentage ayant dépassé les 50% (inclus) ;
- 10 indicateurs présentent un pourcentage d'avancement inférieur à 50% (exclus) ;
- 16 indicateurs présentent un pourcentage d'avancement égal à 0.

Notons que les indicateurs de réalisation des axes 1, 2 et 4 ont, dans l'ensemble, amplement dépassé leur valeur cible de 2023, atteignant respectivement 337%, 366% et 217% ; tandis que les indicateurs de l'axe 3 ont, en moyenne, atteint 26% de leur valeur cible pour 2023.

L'analyse au niveau des Priorités d'Investissements (PI) laisse toutefois émerger de fortes divergences. *In primis*, seules les priorités d'investissement (PI) de l'axe 1 (3A et 3D) ont dépassé leur valeur cible de 2023 (atteignant respectivement 190% et 508%) ; en revanche en ce qui concerne l'axe 3 aucune PI (7B et 7C) n'a dépassé les 50% (respectivement 50% et 7%). De fortes divergences existent entre les axes, notamment dans le cadre de l'axe 2, considérant que la priorité 5B n'enregistre aucun avancement et que la priorité 5A enregistre une performance de 1.202%.

Tableau 7 : Avancement moyen par Priorité d'Investissement du Programme par rapport à la cible 2023

Axe	Priorité d'investissement		Avancement moyen
Axe 1	3A	Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises	190%
	3D	Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation	508%
Axe 2	5A	Soutenir des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes	1.202%
	5B	Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe	0%
	6C	Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel	98%
Axe 3	7B	Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris les nœuds intermodaux	50%
	7C	Elaborer et améliorer les systèmes de transport respectueux de l'environnement (incluant les systèmes peu bruyants) et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports et les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable	7%
Axe 4	8A	Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des micro-entreprises et de la création de d'entreprise	322%

	8CTE	Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune	9%
--	------	--	----

Source: *Élaboration t33*

Avancement égal ou supérieur à 100% de la valeur cible 2023
Avancement supérieur à 50% de la valeur cible 2023
Avancement inférieur à 50% de la valeur cible 2023
Aucun avancement par rapport à la valeur cible 2023

1.2.1.2 Etat d'avancement de l'axe I

L'axe I enregistre l'état d'avancement moyen global le plus élevé du Programme avec 337% (30 points de plus par rapport à la valeur relevée lors de la précédente évaluation). Sur les 13 indicateurs, 9 ont amplement dépassé les valeurs attendues pour 2023, et notamment en ce qui concerne l'indicateur O3D1 qui, en 2020, comptabilisait 533 entités publiques contre 45 ciblées (% d'avancement de 1.184%).

La majorité des indicateurs (9 sur 13) enregistre une amélioration par rapport au rapport précédent, trois restent stables, tandis que l'indicateur O3D1 montre une décroissance, passant en nombre absolu, de 50 en 2019 à 553 en 2020 (mais ceci s'explique par une correction technique de la valeur de l'indicateur).

Tableau 8 : Etat d'avancement des indicateurs de réalisation de l'axe I

PI	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Cible 2023	Valeur 2020	N. projets	%
3A	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (CO01)	Entreprise	930	1.453	9	156%
3A	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (CO02)	Entreprise	80	22	3	28%
3A	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non-financier (CO04)	Entreprise	850	1.431	9	168%
3A	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien (CO05)	Entreprise	30	173	4	577%
3A	Investissements privés complétant un soutien aux entreprises (subventions) (CO06)	EUR	1.300.000	61.154,57	2	5%
3A	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les nouvelles entreprises (O3A1)	Réseau	2	3	4	150%
3A	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les entreprises existantes (O3A2)	Réseau	2	5	5	250%
3D	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (CO01)	Entreprise	84	793	4	944%
3D	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (CO02)	Entreprise	84	11	3	13%

PI	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Cible 2023	Valeur 2020	N. projets	%
3D	Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions (CO06))	EUR	3.385.000	281.643,47	3	8%
3D	Nombre de bénéficiaires (publics et privés) bénéficiant d'un soutien (O3D1)	Nombre	45	533	5	1184%
3D	Nombre de stratégies conjointes pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises (O3D2)	Stratégie conjointe	5	10	10	200%
3D	Nombre de marques touristiques communes de la zone du Programme Italie-France (ORD3)	Marque touristique commune	1	7	7	700%

Source : Données transmises par l'AdG, 2021

Légende	
	Valeur cible 2023 dépassée
	Faible état d'avancement (< 30%)

1.2.1.3 Etat d'avancement de l'axe 2

Les 15 indicateurs de réalisation de l'axe 2 présentent un avancement moyen de 366% (123 points en plus par rapport à l'année passée) ; mais cela dérive principalement de l'indicateur CO20 dont la performance atteint 4.785%. Toutefois si l'on exclue cet indicateur, le taux d'avancement moyen de l'axe 2 s'abaisse à 51% (neuf points en moins par rapport à la précédente évaluation). Cette différence résulte de l'abaissement de la valeur de l'indicateur relatif au « Nombre de plans d'action conjoints réalisés » (OCI) passant de six à 0 (mais ceci s'explique par une correction technique de la valeur de l'indicateur). Au total, seul un tiers des indicateurs enregistre une croissance positive par rapport aux valeurs de 2019 (CO20, 6COCI, O6C3, O6C4, O6C5).

Tableau 9 : Etat d'avancement des indicateurs de réalisation de l'axe 2

PI	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Cible 2023	Valeur 2020	N. projets	%
5A	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (CO20)	Personne	6.400	306.216	3	4785%
5A	Population bénéficiant de mesures de protection contre les incendies de forêts (CO21)	Personne	37.500	0	5	0%
5A	Population bénéficiant de mesures de protection contre l'érosion côtière (O5A1)	Personne	220.000	0	1	0%
5A	Nombre de plans d'action conjoints réalisés (OCI)	Plan d'actions conjoint	9	2	10	22%
5B	Nombre de systèmes conjoints pour la sécurité de la navigation et le monitoring des marchandises dangereuses (O5B1)	Système de communication pour la sécurité	4	0	4	0%
5B	Nombre de plans d'action conjoints réalisés (OCI)	Plan d'actions conjoint	2	0	2	0%

PI	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Cible 2023	Valeur 2020	N. projets	%
5B	Nombre d'observatoires pour le suivi des transports de marchandises dangereuses (O5B2)	Observatoire	1	0	1	0%
5B	Nombre de laboratoires afin d'améliorer la gestion des situations d'urgence (sécurité des passagers, versements en mer) (O5B3)	Laboratoire	1	0	2	0%
6C	Nombre de plans d'action conjoints réalisés (OC1)	Plan d'actions conjoint	9	1	15	11%
6C	Nombre d'institutions participantes au réseau transfrontalier des patrimoines/sites accessibles (O6C1)	Institution	10	0	5	0%
6C	Nombre d'institutions participantes au réseau du patrimoine historique et naturel des îles (O6C2)	Institution	8	6	1	75%
6C	Nombre de sites naturels et culturels bénéficiant d'un soutien financier (O6C3)	Site	50	16	8	32%
6C	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des déchets (O6C4)	Port	5	5	5	100%
6C	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des eaux usées (O6C5)	Port	6	3	5	50%
6C	Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (CO23)	Hectare	303.835	1.275.000	3	420%

Source : Données fournies par l'AdG

Légende	
	Valeur cible 2023 atteinte/dépassée
	Etat d'avancement élevé (<100%)
	Faible état d'avancement (< 50%)
	Aucun avancement (0%)

1.2.1.4 Etat d'avancement de l'axe 3

Les neuf indicateurs de l'axe 3 présentent un avancement moyen de 26%, il s'agit du plus faible taux d'avancement des axes du Programme. De plus, aucune variation par rapport aux valeurs 2019 n'a été enregistrée. A noter que les indicateurs OC2, O7B3 ont déjà atteint leur valeur cible ; tandis que les indicateurs OC2 et O7C2 reportent un taux d'avancement inférieur à 25%, respectivement 20% et 13%. Enfin, cinq indicateurs n'ont enregistré aucune évolution depuis le début de la période de programmation.

Tableau 10 : Etat d'avancement des indicateurs de réalisation de l'axe 3

PI	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Cible 2023	Valeur 2020	N. projets	%
7B	Nombre d'études conjointes réalisées (OC2)	Études	3	3	3	100%
7B	Nombre de dispositifs pour développer des instruments de gestion conjointe des services transfrontaliers de transports entre les îles (O7B1)	Dispositifs	2	0	1	0%
7B	Nombre de ports réalisant des investissements et des services pour améliorer la connexion aux réseaux RTE-T (O7B2)	Ports	6	0	2	0%
7B	Nombre de dispositifs et/ou services communs TIC adoptés pour favoriser l'interopérabilité des liaisons multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération avec les réseaux RTE-T (O7B3)	Dispositifs	1	1	2	100%
7C	Nombre d'études conjointes (OC2)	Études	10	2	8	20%
7C	Nombre d'instruments conjoints ITS réalisés (O7C1)	Instruments conjoints ITC	2	0	2	0%
7C	Nombre d'interventions pour la réduction et le monitoring de la pollution sonore dans les ports réalisées (O7C2)	Interventions	8	1	3	13%
7C	Nombre de plans d'action pour la réalisation de station de stockage et approvisionnement de GNL (O7C3)	Plans d'actions	5	0	1	0%
7C	Nombre d'actions pilotes pour la réalisation de station de stockage et approvisionnement de GNL (O7C4)	Actions pilotes	3	0	1	0%

Légende	
	Valeur cible 2023 atteinte
	Faible état d'avancement (< 20%)
	Aucun état d'avancement (0%)

1.2.1.5 Etat d'avancement de l'axe 4

L'avancement global des indicateurs de réalisation est de 217%. Ceci s'explique toutefois essentiellement par l'indicateur CO44 dont la performance atteint 1.286% par rapport à la valeur prévue pour 2023. Deux indicateurs ont évolué positivement par rapport à la précédente évaluation, l'indicateur CO44 (PI8A) et l'indicateur CO44 (PI 8CTE), passant de 0% à 18%. Toutefois, quatre des six indicateurs de l'axe 4 (CO01, CO04, O8A1, CO43) n'enregistrent aucune évolution depuis le début de la mise en œuvre du Programme.

Tableau 11 : Etat d'avancement des indicateurs de réalisation de l'axe 4

PI	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Cible 2023	Valeur 2020	N. projets	%
8A	Nombre d'entreprises recevant un soutien (CO01)	Entreprises	35	0	2	0%
8A	Nombre d'entreprises recevant un soutien non financier (CO04)	Entreprises	35	0	1	0%
8A	Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et les activités de formation conjointes (CO44)	Personne	50	643	2	1286%
8A	Nombre de réseaux transfrontalier de services pour la création d'emploi (O8A1)	Réseaux	3	0	3	0%
8CTE	Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et les activités de formation conjointes (CO44)	Personne	250	44	5	18%
8CTE	Nombre de participants aux initiatives de mobilité transfrontalières (CO43)	Personne	70	0	7	0%

Légende	
	Valeur cible 2023 dépassée
	Faible état d'avancement (< 20%)
	Aucun état d'avancement (0%)

1.2.2 Indicateurs de résultat

Les valeurs atteintes par les indicateurs de résultat font, pour l'essentiel, référence aux années passées (et vont rarement au-delà de 2019), seules deux d'entre-elles se réfèrent à l'année 2020 : il s'agit des valeurs des indicateurs R5A1 et R6C1. En outre, cinq indicateurs n'ont jamais été mis à jour : il s'agit des indicateurs R7B1, R7C1, R8E1, R6C2 (valeur de référence 2015) et R7C2 (valeur de référence 2016).

Les quatre indicateurs **de l'axe 1** enregistrent une amélioration en comparaison avec le dernier rapport. Les indicateurs R3A1 et R3A2 ont pour objectif de rester constant par rapport à la valeur de référence, respectivement le nombre d'entreprises (R3A1) et de personnes occupées (R3A2) dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises. Toutefois, une légère variation positive peut être notée dans le cas de l'indicateur R3A1 (+3%), et négative pour le second (-1%). Par rapport aux deux autres indicateurs, des évolutions positives peuvent être soulignées tant pour l'indicateur R3D1, qui mesure la valeur des exportations dans les régions transfrontalières, atteignant 78.158.957,00€ en 2019 (75% de l'objectif prévu pour 2023), que pour l'indicateur R3D2 qui enregistre une croissance nette en termes d'arrivée de touristes dans les régions de l'aire de coopération, atteignant 95% de l'objectif fixé pour 2023 avec 18.505.601 touristes en 2019.

En ce qui concerne **l'axe 2**, l'indicateur R6C2 n'a toujours pas été quantifié, tandis que l'indicateur R5B1 n'a pas été mis à jour. En ce qui concerne les autres indicateurs, les données de 2020 n'ont pas relevé de changement par rapport au nombre d'institutions publiques adoptant des stratégies et des plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologiques/inondations, érosion côtière, incendies)

(R5A1) et le nombre d'actions publiques finalisées à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération (R6C1), conservant par conséquent leur état d'avancement de l'année précédente, respectivement 40% et 60%.

En ce qui concerne l'**axe 3**, aucune évolution n'a été mesurée depuis le début de la programmation.

Enfin, s'agissant de l'**axe 4** l'indicateur R8A1 reporte une amélioration par rapport aux précédentes données (2018), qui reste, toutefois, inférieures à la valeur cible de 388,6 milliers de personnes occupées prévues pour 2023. Concernant l'indicateur R8E1, aucune donnée n'a été reportée.

À noter que l'évolution de certains indicateurs des axes 1 et 4, en particulier concernant le nombre de personnes occupées et les entreprises, sont sources de préoccupation dans le contexte actuel de crise liée à la pandémie de la COVID 19. Une baisse importante des valeurs pourrait être observée ces prochaines années, qui pourrait impacter la capacité du Programme à atteindre ses objectifs initiaux tels que mesurés à travers les indicateurs de résultat.

Tableau 12 : Mise à jour des indicateurs de résultat

OS	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Objectif (2023)	Dernière mise à jour	Valeur (à la dernière mise à jour)	Différence par rapport à la valeur cible
3A1	Nombre d'entreprises enregistrées dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises	Entreprises	55.266	55.266	2019	56.708, 00	103%
3A2	Nombre d'actifs des unités locales des entreprises avec moins de 50 employés dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises	Personne occupée	2.170.448	2.170.448	2018	2.158.576, 94	99%
3D1	Montant des exportations totales dans les régions transfrontalières	Euro	69.271.000	104.853.000	2019	78.158.957,00	75%
3D2	Nombre des arrivées de touristes non résidents dans les régions transfrontalières	Personne	15.607.965	19.389.316	2019	18.505.601,00	95%
5A1	Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique, érosion côtière et incendies)	Institution publique	23	80	2020	32,00	40%
5B1	Nombre de sinistres maritimes dans la zone de coopération qui intéressent passagers, travailleurs ou marchandises	Sinistre maritime	1949	1805	2017	1.969,00	109%
6C1	Nombre de sites couverts par des dispositifs de gestion conjointe	Action publique	16	26	2020	17,00	65%
6C2	Concentration de l'oxygène dissous dans les eaux marines	µmolO2/l	229,10	229,71	2015	229,10	100%

7B1	Index d'accessibilité potentielle multimodale	Indice	48.992.773	53354048,5	2014	48.992.773,00	92%
7C1	Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la réduction de la pollution sonore	Ports	3	9	2014	3,00	33%
7C2	Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la mise en œuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante	Ports	0	9	2016	0,00	0%
8A1	Nombre d'employés, auto-entrepreneurs au niveau NUTS 2	Personnes actives (en milliers)	933,6	933,6	2019	921,90	99%
8CTE	Nombre de participants aux initiatives conjointes transfrontalières ayant trouvé une occupation transfrontalière deux années après la participation à l'initiative	%	0	44109	2014	0,00	0%

	Etat d'avancement > 00%
	Etat d'avancement entre 50 et 100%
	Etat d'avancement inférieur à 50%
	Aucun avancement ou données manquantes

2 Approfondissements 2020-2021

2.1 IMPACT DE LA CRISE LIÉE A LA COVID-19

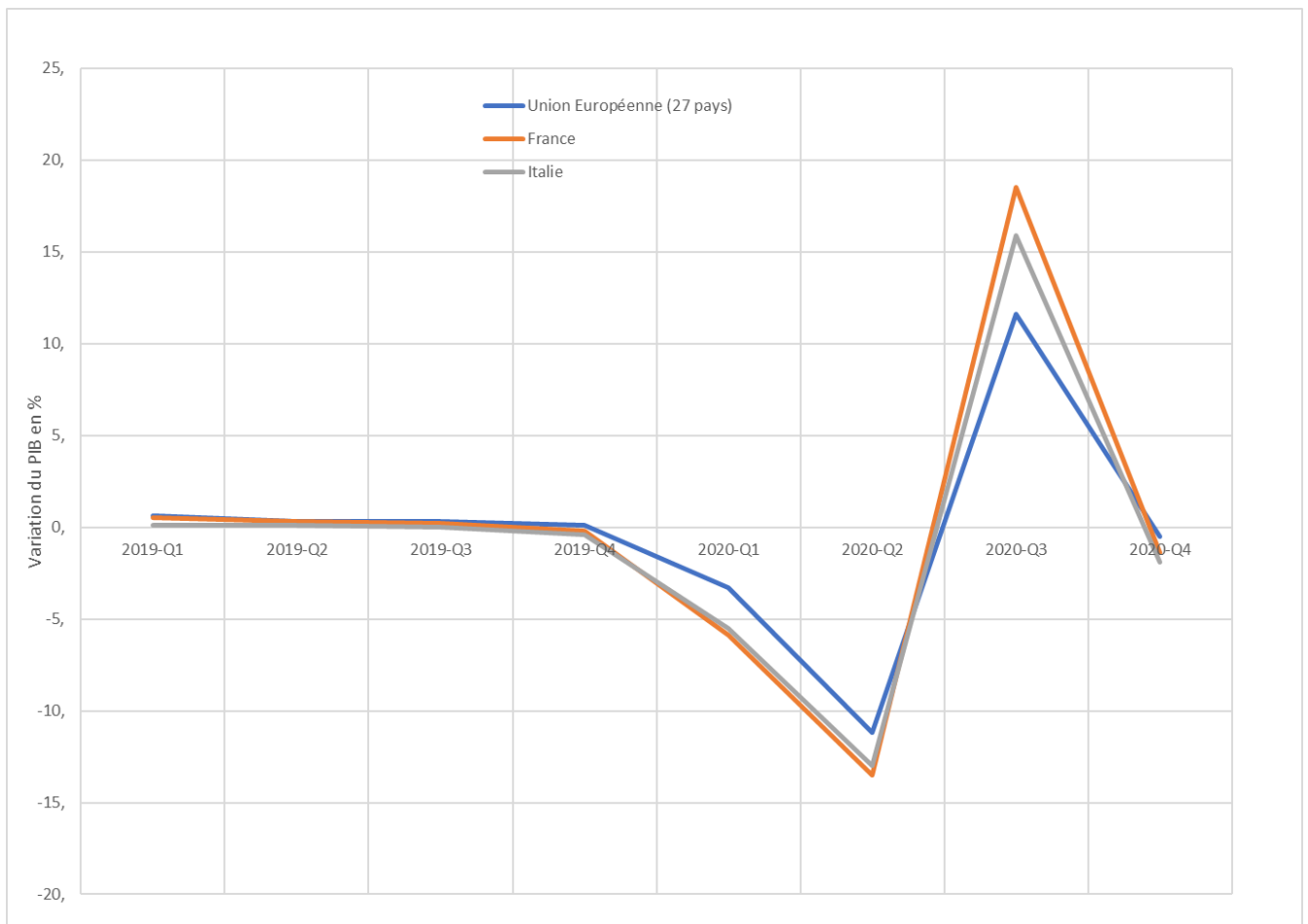
2.1.1 Mise à jour du contexte socioéconomique régional pour l'année 2020

La pandémie a fortement impacté les deux pays de l'aire de coopération, tant d'un point de vue sanitaire (concernant le nombre de contaminations, de personnes hospitalisées et des décès) que, par la suite et avec un peu de retard, sur le versant économique, conséquence directe des mesures de confinement (*lockdown*) adoptées afin de faire face à cette situation. Des secteurs, tels que le transport et le tourisme ont été particulièrement touchés par la forte limitation de la mobilité des personnes, ayant par conséquent engendré une moindre demande de ce type de services de la part des usagers.

Du point de vue macroéconomique, l'impact s'observe particulièrement en termes de PIB et d'emplois. Sur la base des données publiées par Eurostat, relatives au PIB trimestriel de l'Union Européenne, il est possible d'analyser l'événement comme une « vague » (il est ici rappelé que le PIB est un indicateur d'activité)³, avec trois phases distinctes, de signe et d'intensité différentes, observées au cours des quatre trimestres de l'année 2020. La première phase se caractérise par une chute importante et rapide du PIB trimestriel, jusqu'à 15% (en volume) pour la France, et de 16% pour l'Italie, suivi par une forte reprise (seconde phase) lors du second semestre 2020, qui s'est toutefois arrêtée pour s'inverser et enregistrer une nouvelle variation négative (troisième phase), bien que plus contenue par rapport à la première, à la fin du quatrième trimestre. Cette seconde chute de l'activité correspond à la seconde « vague » de contamination enregistrée en Europe.

De manière globale, la réaction conjoncturelle est plus forte, en termes d'activité, dans les deux pays que par rapport au reste de l'UE, et légèrement plus importante en France qu'en Italie.

Figure 1 : PIB en volume, variation en % par rapport au trimestre précédent

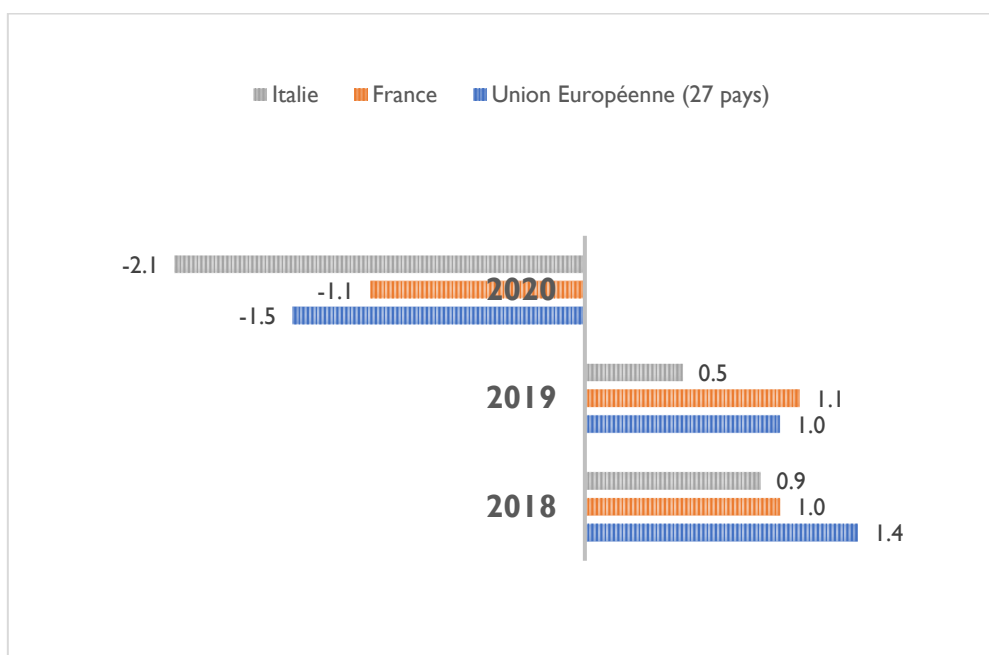


Source : Eurostat, 2021

En revanche, concernant le taux d'emploi, un indicateur lié à l'activité mais réagissant avec une inertie temporelle de quelques mois, l'impact observé au cours de l'année 2020 apparaît être plus important pour l'Italie que pour la France (presque le double en points de pourcentage) et le reste de l'UE. La conjoncture italienne en matière d'emplois était toutefois déjà dégradée avant la pandémie (avec un taux de croissance d'environ la moitié de ce qui avait été enregistré dans le reste de l'UE en 2019)⁴.

⁴ Eurostat, 2021

Figure 2 : Taux d'emploi annuel, variation en % par rapport à l'année précédente



Source : Eurostat, 2021

En Italie

La crise sanitaire a diversement impacté les régions de la zone de coopération lors de la première vague de la COVID-19, avec des régions plus épargnées (comme la Sardaigne) que d'autres (la Ligurie par exemple)⁵. Les impacts économiques régionaux peuvent être appréciés à partir d'indicateurs publiés par la Banque d'Italie (tableau ci-dessous), mettant en évidence comment les régions plus faiblement impactées par la pandémie ont par la suite subi un impact économique plus important ; en d'autres termes impact sanitaire et impact économique ne coïncident pas⁶.

Tableau 13 : Indicateurs conjoncturels de l'aire de coopération, variation en %, 2020/2019

Région	Heures de chômage partiel autorisées	Taux d'occupation	Prêts aux entreprises	Croissance des exportations vers l'UE-27
Toscane	+957	-0,8	-1,1	-4,4
Ligurie	+842	-2,4	-0,5	-14,5
Sardaigne	+1158	-2,2	1,4	-44,2
Italie	+1080	-1,7	3,7	-14,1

Source : Banque d'Italie, 2021

⁵ Voir la distribution mensuelle des cas de COVID-19 dans les Régions entre le 20 février et le 31 décembre, tableau I sur Istat & l'Instituto Superiore di Sanità « IMPACT DE L'EPIDEMIE COVID-19 SUR LA MORTALITE TOTALE DE LA POPULATION RESIDENTE ANNEE 2020 », publié le 5 mars 2021

⁶ Banque d'Italie, série *Economie régionale*, novembre 2020

L'évolution observée est bien plus critique en Sardaigne que par rapport aux autres régions, telles que la Ligurie, et de manière générale par rapport au reste de l'Italie : à la fois en termes d'heures de chômage partiel autorisées, de variation du nombre de personnes employées (ensemble Ligurie et Sardaigne) et au regard des exportations vers les pays de l'UE-27 (ensemble Ligurie et Sardaigne). La Toscane reste relativement épargnée.

Pour le secteur touristique, filière prioritaire pour l'aire de coopération, soulignons la situation suivante :

- Le secteur a généré environ 6% de la valeur ajoutée italienne au cours de la dernière décennie (avec un poids important représenté par le tourisme étranger) ;
- La crise sanitaire a presque arrêté les flux, tant internes que externes : sur la période mars-mai les présences ont décliné de 91% (et les arrivées de 95%) sur le territoire italien ; données similaires observées pour les régions de l'aire de coopération ;
- Une chute plus faible en ce qui concerne le tourisme estival a été enregistrée dans le Sud et les îles (avec une certaine reprise estivale notamment en Sardaigne) ;
- Si les transports ont progressivement repris lors du troisième trimestre, et notamment le trafic routier et les vols internes, les volumes observés fin 2020 se situent globalement à des valeurs inférieures dans toutes les régions (et notamment s'il s'agit des flux de touristes étrangers).

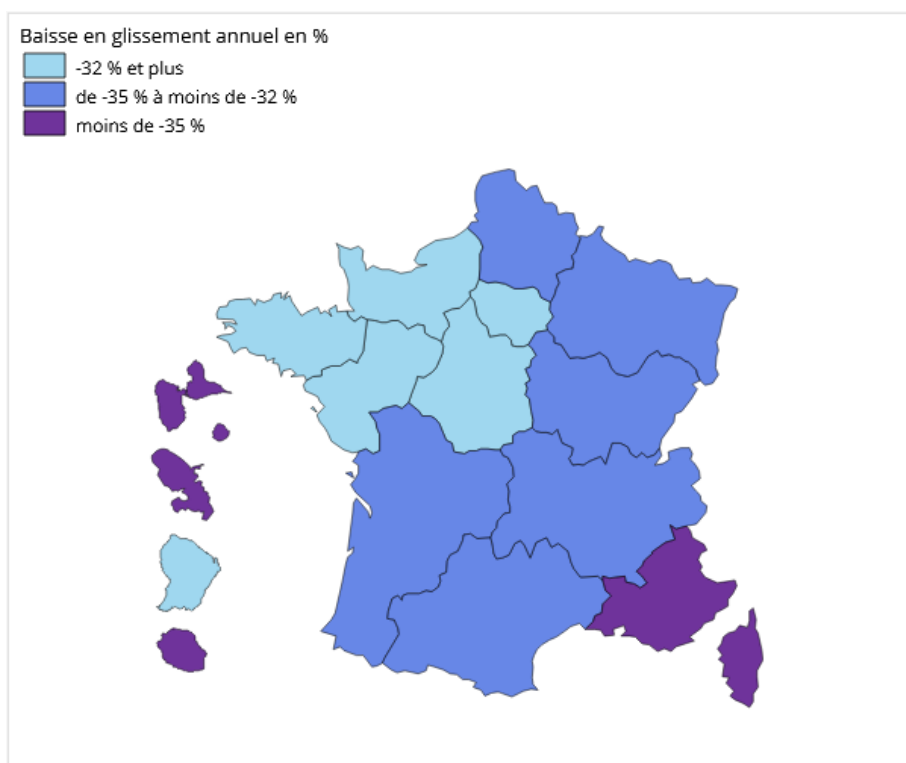
En France

Les régions de l'aire de coopération – SUD-PACA et Collectivité de Corse – n'ont pas été parmi les plus impactées de France d'un point de vue sanitaire⁷ ; contrairement à la crise socioéconomique qui s'en est suivie. Ce qui s'explique en partie par le poids du tourisme et de l'hôtellerie dans les deux économies régionales⁸. Globalement, la Collectivité de Corse apparaît comme la Région de France métropolitaine la plus touchée en absolue.

⁷ Voir par exemple le nombre de décès par régions et départements recensés entre le 2 mars et le 19 avril 2020 par l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4488433>

⁸ L'emploi dans les activités touristiques en France représente 1,8% de l'ensemble des emplois, 3,1% en SUD-PACA et 6,2% en Corse

Figure 3 : Variation du volume de travail rémunéré dans les régions, en avril 2020



Source : INSEE, 2021

Quelques éléments de contexte à l'échelle régionale :

- Pour SUD-PACA : la chute d'activité a été forte lors de la première phase de l'épidémie, avec – 25%, suivi par une reprise estivale, toutefois rapidement arrêtée par une seconde chute – correspondante à la seconde vague épidémique – d'environ 10% (fin 2020) ; cette dernière était supérieure aux données enregistrées à l'échelle nationale. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration demeure le plus touché, avec – 64% enregistré en novembre-décembre 2020⁹ ;
- Pour la Collectivité de Corse : la première phase de la crise a été plus ressentie par rapport au reste de la France, avec -35% d'activité (-33% pour la France). La crise a notamment concerné le secteur des services, du commerce, des transports et du stockage, ainsi que l'hôtellerie et la restauration (enregistrant un ralentissement compris entre 47% et 90%) ; ces secteurs représentent environ un quart de l'économie insulaire (18% en France) et 30% du salariat. Fin 2020 la situation s'était améliorée, notamment grâce à une reprise du tourisme estival (de provenance nationale), marquée par la création d'emplois et une réduction du chômage dans ce secteur. Cependant, les pertes globales en termes d'emplois sur l'année 2020 sont trois fois supérieures à celles enregistrées à l'échelle nationale et la chute d'activité dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration résulte

⁹ Données INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5058387>

être quatre fois supérieure ; tandis qu'en septembre 2020 le trafic de passagers enregistrait son plus faible niveau par rapport à la période pré-crise : de – 33% pour le transport maritime et de -20% pour le secteur aérien par rapport au même mois de l'année précédente¹⁰.

2.1.2 Les mesures prises par le Programme face aux conséquences socioéconomiques de la crise de la COVID-19

Le Programme Maritime a, dès mars 2020, adopté une série de mesures destinées à atténuer l'impact négatif de la crise causé par la pandémie dans les régions de la zone de coopération. Ces mesures ont concerné tout d'abord la collecte d'informations sur ce nouveau contexte auprès des projets, puis se sont traduites par l'introduction de mesures extraordinaires, aboutissant aussi à une réorganisation des modalités de gestion interne et des processus décisionnels au sein de l'AdG.

Un groupe de travail constitué de l'Assistance Technique et du Secrétariat Conjoint a été formé en lien avec l'AdG, de manière à assurer la fonctionnalité du système de gestion, particulièrement concernant les questions techniques de mises en œuvre. D'un point de vue administratif, la charge de travail des structures de Programme a été doublée. En particulier notons un recours plus fréquent aux procédures écrites (environ le double de la normale), afin d'assurer la continuité dans les prises de décisions malgré l'impossibilité de réaliser des réunions en présentiel.

En ce qui concerne les activités de communication, le Programme a créé une section « Covid-19 » sur son site dans le but de maintenir les bénéficiaires informés des évolutions en cours concernant le Programme mais également le contexte européen¹¹. Le Programme a en outre lancé le 1^{er} avril 2020 un « Covid Survey » destiné aux chefs de file du Programme afin d'identifier leurs besoins les plus urgents. Cela a permis d'introduire une série de décisions visant à mitiger l'impact de la crise, en cohérence avec les indications communautaires fournies par le Règlement UE 2020/460¹².

Tableau 14 : Décisions du CdS pour faire face à l'impact de la COVID-19

Référence	Décision
Décision 102 du 10/04/2020	Améliorer la liquidité des bénéficiaires à travers une accélération des procédures liées aux demandes de remboursement
	Simplifier la présentation des justificatifs des dépenses et des demandes de remboursement

¹⁰ Données reportées dans la collection : INSEE Conjoncture, numéro 32, Janvier 2021

¹¹ <http://interreg-maritime.eu/it/-/emergenza-covid19-misure-eccezionali>

¹² Règlement modifiant les règlements (UE) n. 1301/2013, (UE) n. 1303/2013 et (UE) n. 508/2014 en ce qui concerne les mesures spécifiques visant à mobiliser les investissements dans les systèmes sanitaires des États membres et dans d'autres secteurs de leurs économies en réponse à l'épidémie de COVID-19 (Initiative d'investissement en réponse au Coronavirus)

	Renvoyer les échéances de présentation des demandes de remboursement, proroger le terme de clôture des projets et concéder des dérogations temporelles en relation avec certaines obligations spécifiques
	Fournir des clarifications sur les dépenses relatives aux voyages annulés et les dépenses des événements annulés durant de crise
Décision 105 du 27/04/2020	Approbation du plan de reconversion « <i>Covid Oriented</i> »
Décision 110 du 28/05/2020	Prolongation de l'ensemble des mesures extraordinaires jusqu'au 31/07/2020
	Simplification des justificatifs des dépenses et des demandes de remboursement

Source : Dossier COVID19, Synthèse des mesures prises par le Programme pour faire face à la crise du coronavirus

En particulier, les plans de reconversion « *Covid oriented* », ont poursuivi trois objectifs :

- Assurer la poursuite des activités de projet, même lors de la période de crise ;
- Soutenir les activités contribuant à affronter la crise dans le secteur sanitaire et dans le tissu socio-économique en général, là où ces dernières pouvaient être compatibles avec les objectifs et les résultats des projets.
- S'adapter aux normes de sécurité, ainsi qu'aux nouvelles modalités de travail pour toute la période de crise.

L'Autorité de Gestion a adopté le 07 avril 2020, et communiqué à travers des communications spécifiques aux chefs de file, les « *Mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19* » ; celles-ci ont été mises à jour à deux reprises le 29/05/2020 et le 11/08/2020, étendant la portée des mesures adoptées pour faire face à la pandémie. Les prorogations concédées par le Programme ont été déclinées en fonction de l'état d'avancement des projets, ainsi que de leur appel de référence.

Tableau 15 : Prorogations adoptées pour faire face à la COVID-19 jusqu'en décembre 2020

Appels	Termes de la prorogation
Projets du I^{er} appel	Prorogation temporelle limitée à l'achèvement du projet : 31/12/2020 À considérer comme la date limite pour la présentation de l'ultime DR.
Projets du II^{ème} et III^{ème} appel	Prorogation temporelle : 3 mois + possibilité de réaliser dans les 120 derniers jours dédiés aux activités de clôture.
Projets du IV^{ème} appel	Pour le moment aucune prorogation temporelle n'est prévue. Ces projets pourront évaluer la modification de la date de lancement du projet, si dûment motivé et démontrant l'évidente impossibilité de maintenir la date de début du projet fixée. Il demeure entendu que, procédant via cette solution, l'admissibilité des dépenses débutera à partir

	de la nouvelle date stabilisée, d'éventuelles dépenses précédentes ne pourront pas être admises aux contributions du projet.
--	--

Source : Communication aux chefs de file des projets financés par le Programme FR-IT Maritime 2014-2020 du 30/04/2020

Enfin, s'agissant du 5^{ème} appel à projets, les typologies de dépenses éligibles ont été étendues, afin de financer des activités visant à mitiger les effets de la crise sanitaire.

Selon les informations disponibles, fin juillet 2020, 97 projets avaient présenté un plan de reconversion, 95% d'entre eux (87) ont été approuvés¹³. Les plans de reconversion ont été élaborés conjointement entre les partenaires du projet et les structures du Programme, dans l'optique de ne pas compromettre leur logique d'intervention. À ce titre certaines activités étant annulées (ex. déplacements, évènements en présentiel, réalisation de stages, etc.), les ressources qui leurs étaient assignées ont dû être redistribuées au sein du projet.

De manière générale, ces mesures ont été considérées comme utiles par les bénéficiaires et les projets ont eu recours massivement aux demandes de prorogation pour la clôture de leurs activités.

La parole aux parties prenantes du Programme

« Le Programme a réagi de manière réactive, proactive et rapide face à la situation, somme toute inédite »



« [L'utilisation de la modalité de procédure écrite rendue obligatoire au sein de cette phase] n'a pas permis de prendre de 'grandes' décisions, mais a permis d'assurer une bonne continuité des activités. En ce sens, le CdS de décembre 2020 a permis de faire le point sur l'état d'avancement du Programme, en plus du 5^{ème} appel à projets »

« Les visioconférences sont très utiles pour rester à l'écoute des nombreux acteurs des autres territoires. La COVID-19 a facilité les réunions et diminué les problématiques liées à la logistique des réunions en présentiel (c'est-à-dire la réduction du temps de transport et permet de participer à plus de réunions en une seule journée). »

¹³http://interreg-maritime.eu/documents/197474/1535662/avanz_piani_riconversione_IT/e2fb9db5-fa90-4b04-8957-3aaa534ef2e7

2.1.3 L'impact de la COVID-19 sur les projets

Les projets considérés dans le cadre de ce rapport (et reporté dans le fascicule 2) ont fourni des informations plus précises sur les impacts de la COVID-19 sur leurs activités.

Impact sur les modalités de communication et de gestion

Tous les bénéficiaires se sont retrouvés face à l'impossibilité de se déplacer sur le territoire, et donc de faire face aux activités de communication initialement prévues (événements, etc.) mais aussi concernant les rencontres périodiques de coordination avec les autres partenaires du projet. Le projet Me.Co, par exemple, a converti l'ensemble des activités du projet sous forme de webinaires et, plus généralement, a eu davantage recours aux instruments digitaux pour pouvoir garantir le flux de communication tant interne qu'externe. Certains projets ont souligné toutefois les limites de la technologie, dans le sens où les interactions sont plus complexes à mener comparé aux rencontres en présentiel.

Impact relatif au calendrier des activités

Certains projets du IV^{ème} appel ont dû annuler ou reporter leur événement de lancement, comme dans le cas du projet BlueConnect2, dans le cadre de l'évènement prévu à Toulon ; ou bien le projet MOBIMART PLUS qui a reporté le lancement de ses activités de février 2020 à avril 2020.

Pour les projets du 2^{ème} et 3^{ème} appel, les changements ont principalement consisté en une reprogrammation des activités, notamment celles nécessitant des déplacements sur le terrain. C'est le cas du projet MED-FORESTE, qui a dû retarder certaines activités et par conséquent allonger la durée du projet par rapport à ce qui était initialement prévu. Pour d'autres projets comme PORT-5R, l'impact de la crise de la COVID-19 a été marginal considérant que la majeure partie des activités (environ 70%) avaient déjà été réalisées.

Certains projets gérés par des administrations publiques ont observé des changements liés aux mutations des priorités institutionnelles, adoptées pour faire face à la crise sanitaire. Par exemple, l'administration responsable du projet LOSE+ n'a pas pu mettre en œuvre son appel à projets, ni signer de contrats dans le cadre des activités T.1.2 prévues, suite aux changements dans les priorités dues à la crise.

Impact sur les activités des projets

A cause de l'évolution négative du contexte et de l'impossibilité de réaliser des activités en présentiel, certains projets ont également dû modifier leur contenu. Dans certains cas toutefois, les impacts de la COVID-19 ont également pu se révéler positifs.

Par exemple, le projet EasyLog a changé son plan financier afin de canaliser une partie de ses ressources sur la réalisation de scanners de température, tandis que le projet MA.R.E a, dans le cadre de ses activités de suivi du marché du travail prévu dans les activités T1, étendu le champ d'investigation couvert par le

questionnaire à destination des entreprises dans l'aire de coopération intégrant une section dédiée à la crise et à ses impacts sur le tissu entrepreneurial.

La parole aux projets

“L'impact est plutôt négatif car la dimension intéressante est celle de la rencontre, quand nous sommes une vingtaine [en ligne] nous ne pouvons pas interagir » Me.Co

“Bien que le début du projet ait été prévu en février 2020, le lancement a été décalé de deux mois (c'est-à-dire avril 2020) à cause de la crise COVID-19 » MOBIMART Plus

“La crise du COVID-19 a eu un impact sur le projet. En effet, les activités dépendent des cycles de végétation annuels qui s'inscrivent dans le temps. Les retards pris ont décalé ces activités, qui devront être réalisées par la suite ». MED-FORESTE



« Actuellement, l'avancement de la dépense reste globalement limité considérant que, outre le problème lié au partenariat, certaines activités de projet ont été mises en œuvre mais non complétées. Et notamment suite à la crise de la COVID-19, la municipalité de Gênes n'a pas pu mettre en œuvre à temps l'appel à projet, ni signer les contrats dans le cadre des activités T1.2 » LOSE+

« L'Autorité de Gestion nous a consenti d'utiliser une partie de nos ressources pour la réalisation de scanners de température, comme nous l'avions suggéré » EasyLog

2.2 LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE AU REGARD DE LA FUTURE PROGRAMMATION

2.2.1 Les instruments de mise en œuvre 2014-2020

Pour la période de programmation 2014-2020, le programme Maritime a utilisé trois types d'instruments de mise en œuvre différents : 1) les projets simples, 2) les projets stratégiques intégrés thématiques et 3) les projets stratégiques intégrés territoriaux. Ces instruments sont définis au sein du document de programme au regard de leurs objectifs, des thématiques qu'ils souhaitent affronter ainsi que des secteurs couverts (voir tableau ci-dessous).

Notons que ces instruments simples et stratégiques intégrés suivent le même parcours d'évaluation, et que, par conséquent, il n'existe pas de différence dans les grilles et les critères d'évaluation utilisés en phase de sélection des opérations. Les modalités de mise en œuvre des projets sont en revanche définies au sein de chacun des appels à projets où sont également indiqués les prérequis pour la préparation des propositions de projets (typologie d'action, secteur d'intervention, durée).

Enfin, le Programme ne mentionne pas les instruments communautaires, telles que 'l'investissement territorial intégré' (ITI) et le 'développement local participatif' (CLLD)¹⁴.

Tableau 16 : Description des typologies d'actions financées au cours de la période 2014-20

Typologie de projet	Description
Simple	Actions bilatérales et/ou multilatérales, promues par les organismes de la zone de coopération, destinées à introduire des méthodes et des instruments innovants et à en favoriser l'expérimentation et la participation relativement aux thèmes de la coopération. Ces projets seront activés de préférence dans le cadre des thématiques/priorités d'investissement.
Intégrés thématiques	Complexe d'actions, identifiées dans le cadre des domaines thématiques prioritaires du Programme , cohérentes et intégrées entre elles, qui convergent sur un thème prioritaire pour la croissance durable, intelligente et inclusive de la zone de coopération . Cette typologie de projets est prioritairement applicable à : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion conjointe des risques dérivants du changement climatique (inondations, érosion côtière, incendies) ; • La gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel ; • La gestion conjointe de la mobilité transfrontalière.
Intégrés territoriaux	Ensemble d'actions cohérentes et articulées strictement en cohérence et intégrées entre elles, de nature et de dimension pertinentes d'un point de vue des finances et des résultats, destinées à un territoire transfrontalier clairement identifié au niveau géographique . Plus spécifiquement, ces projets pourront concerner une portion de territoire/mer du Programme avec une évidente connotation géographique transfrontalière (aires marines protégées limitrophes, aires territoriales/maritimes de référence des GECT, couloirs maritimes, frontières terrestres)

Source : "Programme de coopération Interreg V-A France Italie Maritime », 5.3 Description sommaire des modalités de gestion et de contrôle, types d'opérations, p.147

2.2.1.1 Les projets intégrés dans les appels à projets

Relativement aux projets financés jusqu'à présent, dans le cadre des quatre appels conclus¹⁵, les projets stratégiques intégrés concernent principalement l'appel à projets I à valoir sur les thématiques de l'axe 2 (12 projets), tandis qu'un seul a été financé dans le cadre de l'axe 4 (MA.R.E 3^{ème} appel à projets). En outre,

¹⁴ ITI: Integrated Territorial Investment, CLLD: Community-led local development

¹⁵ L'appel à projets V a été lancé le 29 juillet 2020

notons une plus grande présence des projets thématiques (dix projets) par rapport à ceux territoriaux (trois projets).

Tableau 17 : Typologie de projets par axe et appel

	Typologie de projets	1 ^{er} appel à projets	2 ^{ème} appel à projets	3 ^{ème} appel à projets	4 ^{ème} appel à projets	Total projets
Axe 1	Simple	21	5	0	18	44
	Territoriaux	0	0	0	0	0
	Thématiques	0	0	0	0	0
Axe 2	Simple	4	8	14	0	26
	Territoriaux	1	1	1	0	3
	Thématiques	8	1	0	0	9
Axe 3	Simple	4	12	0	2	18
	Territoriaux	0	0	0	0	0
	Thématiques	0	0	0	0	0
Axe 4	Simple	0	5	12	0	17
	Territoriaux	0	0	0	0	0
	Thématiques	0	0	1	0	1

Au total, les projets stratégiques intégrés financés dans le cadre de la programmation 2014-20 sont au nombre de 13, parmi lesquels 10 thématiques et 3 stratégiques comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Projets stratégiques intégrés financés au cours de la période 2014-20

Typologie	Projet	Axe	Appel à projets
Thématiques	ADAPT	2	I
	GEREMIA	2	I
	GIREPAM	2	I
	GRITACCEX	2	II
	INTENSE	2	I
	MAREGOT	2	I
	PROTERINA 3Évolution	2	I
	RETRALAGS	2	I
	T.R.I.G - Eau	2	I
	MA.R.E.	4	III
Territoriaux	ISOS	2	I
	SICOMAR plus	2	II
	MED-Star	2	III

Comme évoqué précédemment, c'est dans le texte des appels à projets (I, II et III) que sont détaillées les modalités de mise en œuvre des projets, à savoir :

2.2.1.2 1^{er} appel à projets

Le premier appel à projets reprend *de facto* la définition fournie par le programme de coopération, sans y apporter de modifications.

2.2.1.3 2^{ème} appel à projets

À la différence du premier appel, le second spécifie la dimension territoriale de chaque projet stratégique, c'est-à-dire la nécessité d'impliquer les cinq territoires NUTS2 partenaires du programme de coopération¹⁶.

2.2.1.4 3^{ème} appel à projets

Le troisième appel inclut des projets stratégiques intégrés thématiques et des projets simples. Par rapport aux deux premiers appels, nous pouvons souligner une différence dans les lignes directrices pour les projets des axes 2 et 4. Dans le cadre de l'axe 2, il est notamment demandé la présence des « *administrations régionales et/ou des administrations décentralisées de l'État, selon l'attribution des compétences en matière d'incendie, des cinq territoires du Programme* ».

2.2.2 Quelques éléments de réflexion sur les instruments 2014-2020

De l'analyse des appels émerge quelques aspects pertinents :

- Les appels ne prévoient pas de modalités spécifiques pour la présentation et l'instruction des projets stratégiques, hormis la nécessité de couvrir les 5 territoires NUTS2 ; les procédures de sélection et les durées sont similaires à celles en vigueur pour les projets simples ;
- Dans la définition donnée par le Programme, aucune référence directe n'est faite sur l'implication des divers acteurs territoriaux, sur les modalités d'interaction des partenaires, ou sur la nécessité d'impliquer divers axes/objectifs spécifiques du même programme. La capacité des projets d'intégrer diverses thématiques reste, par conséquent, à vérifier et à contrôler. Les éléments ayant émergé de l'activité de capitalisation conduite par le programme pourraient être utiles à cet effet.
- En général, il n'émerge pas du Programme et des appels une définition claire et univoque du terme « stratégique », est-elle à interpréter comme : réglementaire ? issue de la planification territoriale ? des exigences exprimées lors de la préparation des projets ?
- En outre, le rappel à la définition d'un « territoire clairement identifié au niveau géographique » explicité par le Programme, et en même temps la nécessité « d'impliquer tous les territoires du Programme » comme demandé depuis le second appel, semble contradictoire.

¹⁶ « Pour les projets stratégiques intégrés thématiques concernant les Axes 2 et 3, le partenariat du projet doit représenter tous les 5 territoires du Programme, tel qu'imposé par les critères d'éligibilité. L'absence au sein du partenariat des 5 territoires (au moins 1 par territoire) entraîne l'exclusion du projet. » Appel à présentation des candidatures du II^{ème} appel, II. Typologies de projets admissibles »

2.2.3 Le scénario 2021-27 au regard de l'expérience 2014-20

Les expériences de la période 2014-2020 peuvent offrir des points de réflexion pour développer l'architecture de la nouvelle période de programmation. Notamment à partir des positions exprimées lors des premières *Task Forces* (Mai – Aout 2020), le tableau reporté ci-dessous a été reconstruit sur la base des instruments de mise en œuvre implantés par le Programme, pour chaque thématique (ou OS) avec l'objectif de mettre en lumière la pertinence par rapport aux nouveaux défis. En d'autres termes, le tableau propose une synthèse des points de force et de faiblesse des projets simples et des projets stratégiques intégrés relativement aux objectifs de développement fixés par le Programme dans le cadre de la nouvelle programmation.

À noter que les discussions successives de la *Task Force* ont conduit à une évolution de la proposition initiale de stratégie. Dans le document validé en décembre 2020, notamment, l'OS3 conserve l'objectif spécifique iii) seulement, relatif à l'amélioration de la mobilité transfrontalière tant à l'échelle régionale que locale des marchandises et des personnes ; tandis que l'objectif spécifique 3 de l'OS 4, a été déplacé au sein de l'OS 1. Enfin, s'agissant de l'ISO, l'objectif spécifique ii) a été ajouté afin de renforcer l'identité culturelle des acteurs de l'aire de coopération à travers une approche *bottom-up*. Soulignons toutefois que, à la date du présent rapport, le processus de définition de la stratégie du Programme et de ses objectifs spécifiques pour la prochaine période de programmation était encore en cours.

Positions de la Task force par rapport aux objectifs stratégiques et spécifiques (Août 2020)

OS 1 Une Europe plus intelligente :

Objectif spécifique iii) Croissance durable et compétitivité

Objectif spécifique iv) Compétences stratégiques et spécialisations

OS 2 Une Europe plus verte

Objectif spécifique iv) Adaptation aux changements climatiques, la prévention des risques, la résilience écosystémique

Objectif spécifique vii) La biodiversité et le patrimoine naturel, la réduction de chaque forme de pollution, atmosphérique, hydrique, du sol, acoustique et lumineuse

Objectif spécifique vi) Transition vers une économie circulaire et l'efficacité des ressources

OS 3 Une Europe plus connectée

Objectif spécifique iii) Développement et modalité durable et amélioration d'accès au RTE-T

Objectif spécifique i) Connectivité digitale

OS 4 Une Europe plus proche des citoyens

Objectif spécifique i) Marché du travail

Objectif spécifique ii) Instruction, formation et apprentissage permanent

Objectif spécifique iv) Accès à l'assistance sanitaire

ISO Une meilleure gouvernance transfrontalière

Objectif spécifique i) Capacité institutionnelle des autorités publiques

Objectif spécifique ii) Coopération entre administrations, citoyens et institutions pour enlever les obstacles des régions de frontière

Objectif spécifique iii) Construire une confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions interpersonnelles

Tableau 19 : Les instruments de mise en œuvre, forces et faiblesses à la lumière de la prochaine programmation

PO	Priorité	Objectif Spécifique	OS 2014-2020	Type de projet (simple vs stratégique)	Bénéficiaires	Évaluation		
						Points forts	Faiblesses	Pertinence et éléments d'amélioration
Objectif Stratégique 1	Modernisation et modèles intelligents et durables pour l'attractivité du territoire	iii) Croissance durable et compétitivité	OS 3D1	Simple (Appels à projets 1,2,4)	Privés (42/119) Entreprises (17/119) Chambre de commerce (17/119) Administrations pub. (40/119)	Instrument expérimenté L'OS permet d'affronter diverses thématiques, priorités/filières ensembles (transversalité)	Durée (24 mois) Coûts administratifs de gestion (avance des dépenses et remboursement)	La pertinence est confirmée Améliorer l'attractivité pour les petites/très petites structures Plus de simplification À vérifier l'efficience/efficacité du IV appel à projets
		iv) Compétences stratégiques et spécialisation	OS 3A1 OS 3 A2	Simple (Appels à projets 1, 2,4)	Privés (13/63) Entreprises (10/63) Chambre de commerce (24/63) Administrations pub. (8/63)	Instrument expérimenté L'OS permet d'affronter diverses thématiques, priorités/filières ensembles (transversalité)	Durée (24 mois) Coûts administratifs de gestion (avance des dépenses et remboursement)	La pertinence est confirmée Améliorer l'attractivité pour les petites/très petites structures Plus de simplification À vérifier l'efficience/efficacité du IV appel à projets

PO	Priorité	Objectif Spécifique	OS 2014-2020	Type de projet (simple vs stratégique)	Bénéficiaires	Évaluation		
						Points forts	Faiblesses	Pertinence et éléments d'amélioration
Objectif Stratégique 2	Une aire transfrontalière résiliente et efficiente du point de vue des ressources	iv) Adaptation aux changements climatiques, la prévention des risques, la résilience écosystémique	OS 5 A1	Simple Stratégiques intégrés thématiques Stratégiques intégrés territoriaux (Appels à projets 1, 2, 3)	Privés (11/117) Entreprises (26/117) Universités (17/117) Administrations pub. (73/117)	Simple Instrument expérimenté L'OS permet d'affronter diverses thématiques, priorités/filières ensembles (transversalité) <u>Stratégiques intégrés</u> Cohérence pour les défis multidimensionnels	<u>Thématique</u> La modalité d'intégration est peu claire (entre les partenaires, entre les typologies d'actions/opérations) <u>à l'exception de la gestion du risque incendie</u> <u>Territoriale</u> Contradiction dans : l'obligation faite d'implication de tous les territoires ET le fait que « le territoire doit être clairement identifié au niveau géographique »	La pertinence est confirmée Mieux définir ce que l'on entend par « stratégique » (source légale/administrative ? exigences ayant émergé de la planification territoriale ? d'exigences exprimées lors de la conception des projets ?) Mieux définir le processus d'intégration entre les niveaux « stratégiques » et « opérationnels » pour toutes les thématiques Mieux définir le concept de « territoire » pour les projets territoriaux

PO	Priorité	Objectif Spécifique	OS 2014- 2020	Type de projet (simple vs stratégique)	Bénéficiaires	Évaluation		
						Points forts	Faiblesses	Pertinence et éléments d'amélioration
		vii) la biodiversité et le patrimoine naturel, la réduction de chaque forme de pollution, atmosphérique, hydrique, du sol, acoustique et lumineuse	OS 6C1 OS 7C1 OS 7C2	Simple Stratégiques intégrés thématiques Stratégiques intégrés territoriaux (Appels à projets 1, 2,3)	Privés (12/166) Administrations pub. (81/166) Chambre de commerce (11/166) Universités (34/166) Autorité portuaire/ parcs et aires protégées (28/166)	<u>Simple</u> Instrument expérimenté L'OS permet d'affronter diverses thématiques, priorités/filières ensembles (transversalité) Durée : 36 mois Initiatives d'intégration spontanée (cluster GNL) <u>Stratégiques</u> En adéquation avec les défis multidimensionnels	<u>Thématique</u> La modalité d'intégration est peu claire (entre les partenaires, entre les typologies d'actions/opérations) à <u>l'exception de la gestion du risque incendie</u> <u>Territoriale</u> Contradiction dans : l'obligation faite d'implication de tous les territoires ET le fait que « le territoire doit être clairement identifié au niveau géographique »	La pertinence est confirmée Mieux définir ce que l'on entend par « stratégique » (législativement ? par l'exigence ayant émergé de la planification territoriale ? par l'exigence exprimée lors de la conception des projets ?) Mieux définir le processus d'intégration entre les niveaux « stratégiques » et « opérationnels » Mieux définir le concept de « territoire » pour les projets territoriaux

PO	Priorité	Objectif Spécifique	OS 2014-2020	Type de projet (simple vs stratégique)	Bénéficiaires	Évaluation		
						Points forts	Faiblesses	Pertinence et éléments d'amélioration
		vi) Transition vers une économie circulaire et l'efficacité des ressources	OS 6C2	Simple (Appels à projets 2)	Privés (11/49) Administrations pub. (14/49) Universités (16/49) Autorité portuaire. (4/49)	<u>Simple</u> Instrument expérimenté. L'OS permet d'affronter diverses thématiques, priorités/filières ensembles (transversalité) Durée : 36 mois	N.A	La pertinence est confirmée (Éventuellement "stratégique")
Objectif stratégique 3	Promouvoir la connectivité physique et digitale de l'espace transfrontalier	iii) Développement de la mobilité durable et amélioration de l'accès TEN-T	OS 7BI	Simple (Appels à projet 1, 2,4)	Privés (3/48) Administrations pub. (21/48) Universités (6/48) Autorité portuaire (8/48) Chambre de commerce (10/48)	<u>Simple</u> Instrument expérimenté L'OS permet d'affronter diverses thématiques, priorités/filières ensembles (transversalité) Durée : 36 mois	N.A	La pertinence est confirmée (Éventuellement "stratégique")
		i) Connectivité digitale (exclu de la version de décembre 2020)	Intervention non prévue dans le 2014-20	N.A	N.A	N.A	N.A	Simple ou stratégiques ?

PO	Priorité	Objectif Spécifique	OS 2014-2020	Type de projet (simple vs stratégique)	Bénéficiaires	Évaluation		
						Points forts	Faiblesses	Pertinence et éléments d'amélioration
Objectif Stratégique 4	Soutenir la qualification du capital humain, rendre plus efficient le marché du travail transfrontalier et renforcer les services sanitaires	i) Marché du travail et occupation	OS 8 AI OS 8CTE	Simple (Appels à projet 2,3) Stratégiques intégrés thématiques	Privés (33/106) Administrations pub. (24/106) Chambre de commerce (33/106) Université/écoles (15/106)	<u>Simple</u> Instrument expérimenté L'OS permet d'affronter diverses thématiques, priorités/filières ensembles (transversalité) <u>Stratégiques</u> En adéquation avec les défis multidimensionnels	N.a	La pertinence est confirmée (Éventuellement "stratégique")
		ii) Instruction, formation et apprentissage permanent (exclu de la version de décembre 2020)	Intervention non prévue dans le 2014-20	N.a	N.a	N.a	N.a	Simple ou stratégiques ?
		iv) Accès à l'assistance sanitaire	Intervention non prévue dans le 2014-20	N.a	N.a	N.a	N.a	Simple ou stratégiques ?
ISO1 Une meilleure	Une meilleure gouvernance transfrontalière	i) Capacité institutionnelle des autorités publiques	Intervention non prévue dans le 2014-20	N.a	N.a	N.a	N.a	Simple ou stratégiques ?

PO	Priorité	Objectif Spécifique	OS 2014-2020	Type de projet (simple vs stratégique)	Bénéficiaires	Évaluation		
						Points forts	Faiblesses	Pertinence et éléments d'amélioration
		ii) Coopération entre administrations, citoyens et institutions pour enlever les obstacles dans les régions de frontière	Intervention non prévue dans le 2014-20	N.a	N.a	N.a	N.a	Simple ou stratégique ?
		iii) Construire une confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions interpersonnelles	Intervention non prévue dans le 2014-20	N.a	N.a	N.a	N.a	Simple ou stratégique ?

En particulier, les évidences ayant émergé pour chacune des typologies de projets sont :

Projets simples

Les projets simples se présentent comme un instrument versatile et applicable à une pluralité de thèmes. Au sein de l'actuelle programmation, ces derniers ont en effet été utilisés pour tous les axes et pour toutes les priorités d'investissement, exclusivement pour les projets de l'axe 1. Un possible élément d'amélioration concerne la durée fixée des opérations, actuellement limitée à 24 mois, au sein de l'actuelle programmation. Notons que la TF de décembre a introduit une sous typologie de projets : les projets simples 'innovants' et de 'capitalisation'.

Projets stratégiques intégrés thématiques

Cette typologie de projets a essentiellement concerné les thématiques de l'Axe 2, pour lesquelles le caractère multidimensionnel des enjeux relatifs nécessitait, *de facto*, une approche plus structurée.

Cependant, les modalités de mise en œuvre et plus particulièrement celles ayant effectivement le caractère intégré, apparaissent peu claires au sein des appels à projets, laissant en partie indéfinies les options avec lesquelles pouvoir intégrer les actions et les opérations, ou les acteurs du partenariat. Une exception peut être soulignée, le texte du 2^{ème} appel à projets où a été inséré une demande supplémentaire pour lier les projets s'occupant de gestion du risque incendie. Plus particulièrement, il a été demandé d'inclure au sein des partenariats les administrations régionales et/ou décentralisées de l'Etat compétent en matière d'incendies. Pour plus de clarté, une distinction a été apportée dans la version de décembre à la stratégie 2021-2027, proposant des 'Interventions Stratégiques Thématiques' (INSITEM) et les 'Interventions Thématiques *parapluie*'.

Projets stratégiques intégrés territoriaux

Même pour les projets territoriaux, la complémentarité de l'instrument avec les enjeux de caractère multidimensionnel est confirmée. Comme observé, les projets territoriaux financés sont moins nombreux par rapport aux thématiques et sont financés dans le cadre des axes 2 (2) et 4 (1).

Comme pour les thématiques, on note une faiblesse en termes de définition des options de mise en œuvre. Le prérequis inséré au sein du 2^{ème} appel à projets, qui demande la présence de partenaires représentatifs des 5 régions, semble contradictoire avec la propre définition de cet instrument qui renvoie à la spécificité géographique des territoires. Pour plus de clarté, une distinction a été apportée dans la version de décembre à la stratégie 2021-2027, en distinguant 'Interventions Stratégiques Intégrées Territoriales' (les INSITER) et les 'Interventions Territoriales *parapluie*' qui se focalisent sur des aspects territoriaux spécifiques.

En général, s'agissant des instruments de mise en œuvre et, considérant certaines marges d'amélioration (certains aspects ayant été effectivement introduits dans les discussions successives de la *Task Force*), la plupart

des enjeux de 2021-2027 pourraient être abordés avec les instruments développés dans le cadre de l'actuelle programmation, incluant : les projets simples, stratégiques territoriaux et stratégiques thématiques. Une conclusion appuyée par les résultats de la consultation menée auprès des projets couvrants les risques naturels et environnementaux est reportée dans la seconde partie du fascicule 2.

3 Réponses aux questions d'évaluation

Ce chapitre fournit une mise à jour des réponses aux questions d'évaluation formulées dans les rapports d'évaluation 2018, 2019 et 2020, considérant les événements survenus et les avancements du Programme observés au cours de l'année passée. **Les réponses données viennent enrichir et compléter les analyses déjà réalisées au cours des années passées, sans les substituer.** Les réponses sont synthétisées pour chacune des questions dans un encadré qui reporte également les sources utilisées ; lorsque cela est pertinent des suggestions et recommandations sont proposées.

3.1 ÉVALUATION DE MISE EN ŒUVRE

Par rapport aux années précédentes, l'évènement ayant principalement caractérisé l'année 2020 est la crise de la COVID-19, ainsi que ses répercussions sur les modalités de gestion du Programme (pour plus de détails, voire l'approfondissement ci-avant). De fait, la mise à jour des réponses aux questions d'évaluation relatives à la mise en œuvre du Programme reflète prioritairement cet aspect.

3.1.1 Fonctionnement des structures de gestion du Programme

Question d'évaluation <ul style="list-style-type: none">Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles appropriées/efficaces sous le profil des ressources humaines et organisationnelles AdG/SC ?	
Modalité de collecte des données :	
Entretiens	AdG, membres du Comité de Suivi, chef de file des projets
Analyse documentaire	Documentation du Programme
Réponse d'évaluation :	
Synthèse	On ne note pas de nouvelles problématiques par rapport aux précédentes années, à part la réorganisation des modalités de travail rendue nécessaire par la crise de la COVID-19. Au cours de l'année 2020, de nouvelles ressources ont intégré l'AdG et le SC, permettant de renforcer le bilinguisme notamment. Demeurent toutefois présentes les problématiques de « turnover » du personnel, restées importantes durant ces années.
Recommandations	Poursuivre l'effort fourni en termes de stabilisation des ressources humaines, par exemple en prévoyant un encadrement <i>ad hoc</i> incluant des conditions contractuelles et économiques spécifiques

Le *turnover* du personnel, mis en évidence lors des précédents rapports, demeure une problématique du Programme. En effet, 16 avis de recrutement ont été publiés depuis le début de la programmation. D'après les entretiens réalisés avec l'AdG et les membres du CS, une des raisons principales à cette situation résulte de la réglementation italienne du travail, considérée comme peu adaptée au contexte transfrontalier tant par rapport aux modalités contractuelles proposées (contrats d'une année selon les dispositions prévues par le «

décret dignité » régulant depuis 2019 les recrutements), que les rémunérations proposées. À ce titre les rémunérations sont considérées comme moyennes-basses relativement aux compétences techniques et linguistiques requises par le Programme Interreg. À noter que dans les appels à candidatures publiés par l'Agence de Développement de Toscane, les profils recherchés sont variables et couvrent l'ensemble des compétences nécessaires à la mise en œuvre du programme, incluant : le « suivi », la « gestion financière » (14 appels), la « gestion/instructions » des projets (6 appels) et la « communication » (5 appels). En revanche, les problématiques liées au bilinguisme signalées dans les rapports précédents ont été en grande partie résolues.

Questions d'évaluation

- Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles appropriées/efficaces sous le profil des capacités administratives de gestion du PC ?
- Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles appropriées/efficaces sous le profil de l'introduction d'innovations (ex. formulaires en ligne, simplification des coûts, etc.) ? concernant les mesures destinées à réduire le fardeau administratif des bénéficiaires ?
- Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles appropriées/efficaces du point de vue du soutien aux bénéficiaires ?

Modalité de collecte des données :

Entretiens	AdG, membres du Comité de Suivi, chef de file des projets
Analyse documentaire	Documentation du Programme

Réponse d'évaluation :

Au cours de l'année 2020, le Programme a essentiellement dédié du temps et des ressources à la gestion de la crise de la COVID-19. Des mesures de mitigation introduites ont notamment comporté une forte surcharge administrative. Globalement, ces mesures ont été perçues positivement par les bénéficiaires.

Aucun nouvel aspect critique notable n'a émergé sur le versant « structure de gestion » et « soutien aux bénéficiaires » par rapport à ce qui avait été indiqué dans les précédents rapports d'évaluation.

Fin 2020, le 5^{ème} appel à projets était en cours suivant une procédure « au fil de l'eau ». L'allocation globale mise à disposition, composée des économies des projets, était estimée à environ 18 millions d'euros. 17 projets avaient communiqué une proposition.

La gestion de la crise de la COVID-19 a représenté un défi important pour le Programme, qui a rapidement réagi à travers l'adoption de mesures extraordinaires ; ce qui a permis notamment aux projets de s'adapter aux nouvelles nécessités à travers des plans de reconversion. Le Programme a dû se réorganiser en interne, en trois mois (de mars à mai 2020) afin de pouvoir absorber le surplus de travail. La majeure partie des requêtes en provenance des projets avait été traitées en septembre 2020, démontrant une réponse ciblée et efficiente de la part du Programme.

Au niveau des projets, des prorogations extraordinaires ont été admises afin de simplifier la gestion en cette période complexe. La simplification a en outre concerné l'extension des dépenses éligibles admissibles permettant le financement d'activités supplémentaires.

Afin de maintenir le lien avec les bénéficiaires, une intense communication auprès des chefs de file a également été réalisée par l'AdG. Ces activités s'ajoutent à l'enquête en ligne lancée sur le thème de la COVID-19. Notons également la volonté du Programme de simplifier les règles de mise en œuvre (comme les remboursements, la remontée des dépenses et les contrôles), par exemple l'estampillage des documents a été éliminée afin de simplifier/fluidifier les procédures.

Question d'évaluation

- *Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles appropriées/efficaces sous le profil du système de contrôle ?*

Modalité de collecte des données :

Entretiens	AdG, Membres du Comité de Suivi
------------	---------------------------------

Réponse d'évaluation :

Les activités de contrôle ont représenté les années passées un défi important pour le programme, dû notamment à l'organisation différente observée des deux côtés de la frontière. Le programme a introduit des mesures spécifiques pour affronter ces difficultés (externalisation et sessions de formation) qui ont contribué à en améliorer l'efficacité. À noter également l'évolution des procédures adoptées pour affronter le nouveau contexte introduit par la COVID-19.

Les évaluations précédentes avaient souligné les difficultés rencontrées par le Programme sur les contrôles de premier niveau, principalement sur le versant français. Le Pôle Unique français a rappelé que ces retards étaient dus à divers facteurs, incluant le manque de ressources humaines, la clôture des projets du premier appel (ayant généré de nombreuses requêtes en un bref laps de temps), ainsi que des problèmes de communication entre les bénéficiaires et les contrôleurs.

La situation s'est améliorée, principalement grâce au recrutement de deux nouvelles ressources à temps plein - portant le nombre global de contrôleurs à cinq-, ainsi qu'à l'externalisation d'une partie des activités (avec le soutien d'un cabinet extérieur). Le Pôle Unique et l'AdG ont réalisé en outre des formations spécifiques à destination des bénéficiaires (sur les demandes de remboursement), et en particulier ceux en région SUD-PACA (dernière Région à avoir intégré le Programme).

Face au nouveau contexte introduit par la COVID-19, le Programme a également dû adapter ses modalités de contrôles, initialement prévus *in loco*. La nouvelle approche prévoit l'usage de la visioconférence, associée à l'envoi de photographies/vidéos, comme démonstration des activités réalisées pour les projets.

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Les structures de gestion du Programme et les procédures mises en place s'avèrent-elles appropriées/efficaces sous le profil du système de suivi (lignes directrices pour la définition et l'utilisation des indicateurs ...) ? 	
Modalités de collecte des données :	
Entretiens	AdG, Membres du Comité de Suivi
Analyse documentaire	Documentation du Programme
Réponse d'évaluation :	
Synthèse	Des avancées positives vers la dématérialisation de la documentation et sa mise en à disposition sur la plateforme Marittimo+ ont été observées lors de la période de programmation ; demeurent toutefois des aspects critiques sur l'utilisation de la plateforme signalés tant par les bénéficiaires que les utilisateurs réguliers.
Recommandations	Dans la perspective de la nouvelle programmation, il serait souhaitable d'identifier les aspects critiques qui demeurent et proposer des solutions techniques et organisationnelles adéquates.

Des aspects critiques sur l'utilisation du système de suivi avaient été soulignés lors des précédents rapports d'évaluation, tant par les bénéficiaires que les utilisateurs au sein de l'autorité du Programme. À noter toutefois que la dématérialisation des procédures offertes par le programme, en termes de remontées des dépenses, de contrôle et de comptes-rendus des activités, a été appréciée. Malgré les améliorations en cours de programmation, certaines problématiques résiduelles demeurent ; notamment les *bugs* observés lors du chargement et à la lecture des documents et pièces jointes. Notons aussi le caractère peu « *user friendly* » de la restitution de l'information présente dans le système.

3.1.2 Capacité du Programme à atteindre les résultats attendus

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la distribution des engagements par Axe par rapport au plan financier ? Quelle est celle de la dépense certifiée ? Les valeurs cibles de la dépense sont-elles réalisables ? 	
Modalité de collecte des données :	
Entretiens	AdG
Analyse documentaire	Documents du Programme et système de suivi
Réponse d'évaluation :	
Il n'y a pas eu de dépassement au cours des années par rapport au plan financier initiale, aucune reprogrammation substantielle entre les axes n'a été observée. Les niveaux de dépense certifiées correspondent, en décembre 2020, à environ un tiers de la dépense totale, avec des différences entre les axes. Les valeurs cibles intermédiaires en termes de dépenses ont été atteintes.	

S'agissant de la programmation et de l'avancement de la dépense (consommation) on se reportera à la section 2.1 du présent rapport. La situation par rapport aux valeurs cibles en termes de dépense programmé et de dépense certifiée est résumée dans le tableau suivant.

Tableau 20 : Dépense programmée et certifiée en décembre 2020

Axe	Programmée	Certifiée	Valeurs cibles intermédiaires (2018)
Axe 1	€41.047.066,30	€22.670.742,23	€1.866.884,69
Axe 2	€97.472.095,48	€30.738.927,40	€ 2.741.652,91
Axe 3	€30.962.944,07	€7.871.529,90	€ 519.300,18
Axe 4	€17.828.737,63	€2.408.170,41	€ 200.254,49
Total	€187.310.843,48	€63.689.369,94	€ 5.328.092,27

Source : données de suivi et du Programme de Coopération

L'état d'avancement du Programme, en termes financier, est globalement positif si on le compare aux autres Programmes Interreg et/ou IPA CBC ayant une Autorité de Gestion italienne. Il apparaît en effet que le Programme Maritime se place en troisième position en termes de dépenses certifiées (d'après les données de la plateforme OpenCoesione de Mars 2021).

Question d'évaluation	
Quelle est la situation qui ressort de l'analyse des indicateurs d'output en termes de résultats attendus effectivement atteints/atteignables ?	
Modalité de collecte des données :	
Entretiens	AdG
Analyse documentaire	Documentation du Programme
Réponse d'évaluation :	
Les résultats mesurés à travers le système des indicateurs présentent une situation contrastée, avec de bonnes performances générales pour les axes 1, 2 et 4. Signalons la probable sous-estimation de certaines valeurs cibles préfixées qui signalent une performance plus « comptable » que réelle. De plus, dans le contexte actuel de crise liée à la pandémie de la COVID-19, il existe un risque potentiel, pour certains indicateurs de résultats, de ne pas atteindre leur cible, notamment en ce qui concerne l'emploi et les activités entrepreneuriales.	

L'analyse des indicateurs de réalisation met en lumière de fortes divergences en ce qui concerne l'atteinte des valeurs cibles. Environ 15 indicateurs ont déjà dépassé leur valeur finale prévue pour 2023, tandis que 16 n'enregistrent aucun avancement. Les indicateurs des axes 1,2 et 4 ont, en moyenne, atteint ou dépassé leur valeur cible 2023, avec pour certains un pourcentage très élevé. Une sous-estimation de certaines valeurs cibles n'est cependant pas exclue. À noter que des corrections techniques apportées à certains calculs d'indicateurs pourraient expliquer la régression dans les valeurs observées au fil des ans dans certains cas.

Enfin à noter que, en ce qui concerne les indicateurs de résultat, les changements de contexte suite à la crise de la COVID-19 à l'échelle transfrontalière pourraient impacter sur la capacité du programme à atteindre certaines valeur cibles ; ces dernières pouvant désormais être considérées comme peu réalistes étant donné la conjoncture actuelle.

3.1.3 Niveau d'intégration du Programme avec les autres instruments de l'UE

Question d'évaluation	
<p>Dans quelles formes et avec quels résultats intervient la coordination avec les autres instruments de l'UE, et plus particulièrement avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COSME (Axe 1) • Réseau Entreprise Europe (Axe 1) • LIFE (Axe 2) au niveau de la prévention des risques environnementaux, de la gestion du réseau Nature 2000, de la protection des eaux marines et de l'adaptation aux changements climatiques • Europe créative (Axes 1 et 2) • MIE, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et défi « Transport, intelligent, vert et intégré d'Horizon 2020 » (Axe 3) • EaSI et ERASMUS (Axe 4) 	
Modalité de collecte des données :	
Étude de cas	Section 'Synergies et complémentarité avec d'autres instruments'
Analyse documentaire	Activité de capitalisation
Réponse d'évaluation :	
<p>Pas d'élément additionnel par rapport aux analyses réalisées au cours des années passées à ce propos. Les synergies avec d'autres programmes ont été principalement impulsées à l'échelle des projets (synergies et complémentarité activées directement par les partenaires avec d'autres instruments dont ils ont pu bénéficier) et/ou à l'échelle du Programme à travers les activités de capitalisation.</p>	

3.1.4 Efficacité du système de gouvernance du nouvel espace de coopération

Questions d'évaluation	
<p>Les formes de gouvernance mises en œuvre par le PC (nouvelle structure CdS avec le modèle de gouvernance territoriale intégrée, réseau des référents territoriaux) contribuent-elles à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation des parties prenantes aux prises de décision ? • L'amélioration qualitative de la participation des territoires à la mise en œuvre des activités ? 	
Modalité de collecte des données :	
Entretiens	Membres du Comité de Suivi
Réponse d'évaluation :	
<p>Avec la COVID-19, le recours aux procédures écrites a été plus important. Il n'y a toutefois pas eu de changement substantiel dans les procédures de prise de décisions et les modalités d'implication des parties prenantes au Programme. Les réunions <i>online</i> ne substituent toutefois pas complètement les bénéfices liés aux rencontres en présentiel.</p>	

Ils n'émergent pas des entretiens effectués, d'aspects particulièrement critiques dans la capacité du Programme à informer et à impliquer les parties prenantes du Comité de Suivi et les représentant des territoires dans les décisions. Les changements de contexte liés à la pandémie de la COVID-19 ont introduit cependant de nouvelles modalités dans la gouvernance du Programme, ayant de fait eu des répercussions sur les modalités de prise de décision.

Les parties prenantes ont notamment souligné comment, depuis le début de la pandémie en mars 2020, le nombre de procédures écrites a fortement augmenté. Si, d'une part, cela a permis de maintenir un contact permanent avec les administrations partenaires du Programme ; d'autre part cela constitue un facteur de risque dans la prise de décision. En effet, celles-ci nécessitent des discussions plus structurées, pouvant difficilement se passer de rencontres en présentiel.

Les entretiens auprès des membres du CdS ont mis en évidence, en outre, la nécessité de confirmer le groupe technique permanent qui a pu se réunir en certaines occasions en amont de la tenue des CdS afin de discuter des solutions aux problèmes rencontrés par le Programme. Cette expérimentation déjà mise en œuvre et formalisée au cours de l'actuelle période de programmation, pourrait être reproposée avec plus de force lors de la prochaine programmation.

3.1.5 Efficacité de la stratégie de communication

Questions d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le PC a-t-il activé des mécanismes d'information et de communication destinés à améliorer la participation des citoyens, y compris au regard des résultats de l'enquête Eurobaromètre ?</i> • <i>La communication avec les bénéficiaires est-elle fluide et constante ?</i> • <i>Le processus de capitalisation s'est-il structuré solidement dans l'activité du PC et bénéficie-t-il des synergies avec d'autres programmes ?</i> 	
Modalité de collecte des données :	
Entretiens	Membres du Comité de Suivi
Analyse documentaire	Plan de communication ; activité de capitalisation
Réponse d'évaluation :	
Il n'y a pas eu de modification dans le plan de communication en 2020. À noter une intense activité de communication lancée par l'AdG dans cette phase délicate de gestion de la crise liée à la COVID-19. Une activité bien appréciée par les parties prenantes au Programme ainsi que ses bénéficiaires.	

L'information auprès du public sur les activités du programme a été assurée, notamment au cours de cette période, par l'intermédiaire du site web du Programme, régulièrement mis à jour, ainsi que par l'intermédiaire des réseaux sociaux, tels que Facebook, où en particulier un concours photographique 'défis Maritime' a été organisé. En outre, depuis septembre 2020, la campagne « Services, Opportunités, Soutien » a été lancée, avec l'objectif de promouvoir de manière uniforme et centralisée l'ensemble des opportunités offertes par les projets (concours d'idées, parcours de formation, etc.). Ces initiatives ont un espace dédié sur le site contenant toutes les informations mises à jour.

La communication avec les bénéficiaires a été maintenue tout au long de la période de crise liée à la COVID-19. Le Programme a lancé en particulier une « Covid Survey » dès le 1^{er} avril 2020, afin de recueillir les besoins des projets et y répondre de manière adéquate. Différentes mesures ont ainsi été élaborées, dont les plans de reconversion « COVID oriented » qui adoptent une approche *bottom-up* ; c'est-à-dire partant des besoins

identifiés à parti de l'enquête en ligne et des rencontres directes entre AdG et chefs de file des projets. À noter que ces derniers se sont globalement montrés satisfaits de l'information et du soutien reçus par les structures du Programme durant cette phase.

3.2 ÉVALUATION D'IMPACT

Au même titre que l'évaluation de mise en œuvre, les réponses aux questions d'évaluation d'impact sont **une mise à jour des évaluations produites aux cours des années précédentes et déjà illustrées dans les rapports 2019 et 2020**. Par rapport aux rapports d'évaluation 2019 et 2020 couvrant les appels à projets I, II et III, la mise à jour des questions d'évaluation reporte les résultats du IVème appel à projets relatif aux axes I à 3 et prend également appui, tout axe confondu, sur les analyses développées dans le cadre des études de cas (présentées dans le fascicule 2), sur la mise à jour des indicateurs du Programme et, enfin, des résultats de l'enquête auprès des projets couvrant la thématique des risques naturels et environnementaux.

3.2.1 Contribution du PC au dynamisme du tissu entrepreneurial transfrontalier

La contribution du Programme au dynamisme du tissu entrepreneurial a été analysée à travers les réalisations et les résultats des projets financés dans le cadre des axes I et 4 qui se rapportent aux objectifs spécifiques 3A1 « Augmenter le tissu entrepreneurial des “ très petites, petites et moyennes entreprises ” de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte » ; 3A2 « Renforcer le tissu entrepreneurial des “ très petites, petites et moyennes entreprises ” de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte » ; 3DI « Augmentation de la compétitivité internationale des micro et PME dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte » ; 8A1 « Promouvoir l'emploi en soutenant l'auto-entreprenariat, la microentreprise et l'entreprenariat social et solidaire dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte » ; 8CTEI « Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières prioritaires ».

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> La concentration sur les filières prioritaires transfrontalières a-t-elle été effective et s'avère-t-elle appropriée pour stimuler le potentiel de croissance de la zone ? 	
Modalité de collecte des données	
Appel à projets	IV couvrant les axes I et 3 (16 projets de l'axe I)
Indicateurs de résultats	Réalisation 03D3 - Nombre de marques touristiques communes de la zone du Programme Italie-France Résultat R3DI – Montant des exportations dans les régions transfrontalières R3D2 – Nombre d'arrivées de touristes non-résidents dans les régions transfrontalières R3A2 - Nombre d'actifs des unités locales des entreprises avec moins de 50 employés dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises
Etude de cas	PROMETEA
Réponse d'évaluation :	

Synthèse	L'évaluation 2021 confirme le focus du Programme sur les filières prioritaires et leur croissance.
Recommandations	Suivre avec attention les effets de la crise liée à la pandémie de la COVID-19 sur la croissance des filières prioritaires.

Le 4^{ème} appel à projets du Programme a financé 16 projets dans le cadre de l'axe I à valoir sur les priorités 3A OS I et 3A O2, ciblant les entreprises des filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte (nautique, tourisme, biotechnologies et énergies renouvelables). La filière tourisme est particulièrement représentée (avec deux tiers des projets), confirmant le fort intérêt déjà observé dans ce domaine lors des précédents rapports d'évaluation ; ainsi que la thématique transversale « capital humain » (56% des projets) également particulièrement couverte par les projets dans le cadre d'activités de formation (séminaires, laboratoires et événements).

Du point de vue des réalisations, le nombre de « labels touristiques introduits au sein de l'aire de coopération » a amplement dépassé les attentes : sept labels promus au regard d'un seul fixé comme objectif pour 2023. L'analyse des indicateurs de résultat met également en évidence l'augmentation de la « valeur globale des exportations dans les régions transfrontalières » par rapport à la dernière évaluation, avec une croissance de 12% (atteignant €78.158.957 en 2019) ; le nombre « d'arrivées touristiques de personnes non-résidentes » a également augmenté de 6% (atteignant 18.505.601 personnes en 2019). La dynamique s'observe également en termes de « nombre d'actifs des unités locales des entreprises avec moins de 50 employés dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises » (R3A2) qui enregistre une croissance de 10% par rapport aux évaluations précédentes (atteignant 2.158.576,94 personnes employées en 2018).

Par exemple le projet **PROMETEA** (objet d'étude de cas) a pour principal objectif de développer le tourisme transfrontalier, et notamment de promouvoir une plus grande compétitivité des TPME du secteur agro-touristique.

Enfin, à signaler que le « *potentiel de croissance* » des filières prioritaires pourrait en partie être remis en question, comme conséquence des effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie de la zone de coopération. Une analyse devra être conduite dans un futur proche de manière à mieux apprécier la résilience des économies régionales dans ces filières.

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> L'ouverture de la participation aux sujets privés a-t-elle favorisé le dynamisme transfrontalier des entreprises de la zone ? 	
Modalité de collecte des données :	
Appel à projets	4, 36 partenaires privés, parmi lesquels trois Chefs de File (TRIS, QM Bac, GEB Route)
Étude de cas	BlueConnect2
Réponse d'évaluation :	

La participation des acteurs privés demeure minoritaire si on considère le total des bénéficiaires du Programme ; elle a toutefois légèrement cru lors du 4^{ème} appel à projets. La contribution des bénéficiaires privés est donc positive, bien que centrée sur certaines thématiques et dimensions transfrontalières.

L'implication des bénéficiaires privés en tant que partenaires est significative pour les projets de l'axe 4 (36% des bénéficiaires sont des acteurs privés) et de l'axe I (33% sont privés). Sur les 119 projets financés jusqu'à présent, 68 impliquent au moins un partenaire privé, ce qui correspond à 59% des projets financés dans le cadre des appels I à IV.

Toutefois, les privés – et surtout les entreprises - sont plus souvent considérés en tant que 'groupe cible' (et non en tant que partenaire). C'est le cas par exemple du projet **BlueConnect2** qui fournit à travers les Chambres de Commerce un soutien financier (via la distribution d'un voucher) aux « jeunes » entreprises opérant dans le secteur du nautisme.

Questions d'évaluation

- Les dynamiques auto-entrepreneuriales de l'espace se sont-elles intensifiées comme par exemple à travers la création de réseaux d'entreprises et/ou de services ? Si oui, quel a été le résultat au niveau de la contribution du PC ?
- Le rôle de l'économie sociale en tant que facteur de croissance a-t-il été valorisé ?

Modalité de collecte des données :

Appel à projets	4, Aucun projet du 4 ^{ème} appel sur la thématique
Indicateurs de programme	Réalisation O3A2- Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les entreprises existantes Résultat R8A1- Nombre d'employés autoentrepreneurs à l'échelle NUTS2
Étude de cas	Me.Co

Réponse d'évaluation :

Les dynamiques d'auto-entrepreneuriat ont été soutenues par certains projets de l'aire de coopération, et notamment dans le cadre de l'économie sociale. Bien qu'étant positive, la contribution demeure localisée et restreinte.

Le Programme contribue aux dynamiques auto-entrepreneuriales de l'espace de coopération en finançant notamment six projets dans le cadre des trois premiers appels à projets.

Du point de vue des réalisations, il y a eu un dépassement notable par rapport aux attentes du Programme dans ce domaine. Notons à ce titre que « les réseaux de services transfrontaliers créés pour les entreprises » enregistrent une performance de presque 100% par rapport à la valeur cible fixée pour 2023. Dans la même logique, l'indicateur de résultat R8A1 a également atteint l'objectif fixé pour 2023, tel était déjà le cas l'année précédente.

Parmi les projets financés, le projet **Me.Co**, objet de cas d'étude, promeut l'auto-entrepreneuriat à travers l'introduction des « coopératives de communauté » (comme modèle d'économie sociale) qui opèrent dans les

filières bleues et vertes. Le projet développe des instruments ICT offrant un ensemble de services transfrontaliers communs, tels le coaching et le tutorat.

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Le marché du travail transfrontalier s'est-il développé ? 	
Modalité de collecte des données :	
Indicateurs du Programme	<p>Réalisation</p> <p>O8A1 – Nombre de réseaux transfrontalier de services pour la création d'emploi</p> <p>CO44 – Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et les activités de formation conjointes</p> <p>CO43 - Nombre de participants aux initiatives de mobilité transfrontalières</p> <p>Résultat</p> <p>R8E1 – Nombre de participants aux initiatives conjointes transfrontalières ayant trouvé une occupation transfrontalière après deux années de la participation à l'initiative</p>
Étude de cas	MA.R.E ; MeCo
Réponse d'évaluation :	
La contribution du Programme au marché du travail transfrontalier demeure limitée. Certains projets ciblent toutefois cette thématique et contribuent au développement d'un marché du travail commun.	

Le Programme contribue au développement du marché du travail transfrontalier en finançant 17 projets dédiés à ce thème. Au regard de l'indicateur CO44, qui se réfère « au nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et les activités de formation », la valeur cible a été atteinte et dépassée (643 personnes depuis le début du programme pour une valeur cible fixée à 50 en 2023). En revanche, l'indicateur CO43, relatif au « nombre de participants aux initiatives de mobilités transfrontalières », ne montre pas d'avancement particulier. De plus, l'indicateur de résultat (R8E1) fait partie des indicateurs non quantifiés depuis le début de la programmation.

Deux projets **M.A.R.E** et **Me.Co**, objets d'étude de cas, illustrent la contribution du Programme au développement du marché du travail transfrontalier. Plus particulièrement, le projet MA.R.E est entièrement dédié au renforcement du marché du travail transfrontalier, tandis que le projet Me.Co a contribué à la création de 60 emplois.

À noter toutefois que le contexte de crise liée à la COVID-19 pourrait avoir introduit des incertitudes sur les futures dynamiques du marché du travail au niveau transfrontalier.

3.2.2 Contribution du PC aux politiques de mitigation des effets du changement climatique

La contribution du Programme aux politiques de mitigation des effets du changement climatique est examinée de manière générale à travers les réalisations et les résultats des projets financés dans le cadre de l'axe 2, concernant les objectifs spécifiques 5A1 « Améliorer la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique: risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies » et 6C1 « Améliorer l'efficacité de l'action publique à conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel de la zone de coopération ».

Questions d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que se sont créées des conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre ces derniers et les acteurs privés en matière de prévention et de gestion des risques contre les changements climatiques, et notamment en ce qui concerne les inondations et incendies ? • Les actions d'adaptation au changement climatique se sont-elles révélées significatives et pertinentes par rapport aux risques considérés comme prioritaires ? 	
Modalité de collecte des données :	
Enquête	Enquête en ligne auprès des CF des projets relatifs aux risques naturels et environnementaux
Indicateurs du Programme	<p>Réalisation</p> <p>OC1 – Nombre de plans d'action conjoints réalisés</p> <p>CO20 – Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations</p> <p>CO21 – Population bénéficiant de mesures de protection contre les incendies de forêts</p> <p>O5A1 - Population bénéficiant de mesures de protection contre l'érosion côtière</p> <p>Résultat</p> <p>R5A1 - Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosion côtière et incendies)</p>
Étude de cas	MED-FORESTE; SE.D.RI.PORT
Réponse d'évaluation :	
<p>Le renforcement des processus de coopération transfrontaliers en matière de gestion du risque incendie est réel et illustré par un certain nombre de projets. S'agissant du risque d'inondation, la population bénéficiaire a amplement dépassé la valeur cible fixée. Toutefois, l'implication des acteurs privés directement au sein des projets n'a pas été constatée et leur contribution globale demeure limitée. De manière générale, les bénéficiaires considèrent que le Programme a un rôle important à jouer sur ces thématiques dans l'actuelle programmation, mais également dans la suivante.</p>	

Les projets abordant la thématique de la gestion des risques et des mesures d'adaptation au changement climatique sont couverts par l'OS 5A1 et constituent un ensemble de 12 projets, financés dans le cadre du 1^{er} et 3^{ème} appel à projets (le 4^{ème} ne couvrant pas cette thématique).

Du point de vue des réalisations, l'analyse de l'avancement des indicateurs de réalisation permet de noter comment, fin 2020, le « nombre de plans d'actions conjoints conclus » (indicateur OCI) était encore limité par rapport à la valeur cible (deux sur neuf). En revanche, concernant les indicateurs permettant de suivre la « population bénéficiaire des mesures de protection face aux risques », il est observé une évolution positive en ce qui concerne la thématique des inondations (indicateur CO20), avec des valeurs allant bien au-delà des cibles prévues (4875%), tandis que pour les indicateurs sur les risques d'incendies forestiers et d'ensablement des ports (indicateurs CO21 et O5A) n'enregistrent aucun progrès. Les données disponibles relatives aux résultats atteints par le Programme remontent à 2019, portant à 32 les « institutions publiques ayant adopté des stratégies et des plans de gestion des risques » au sein de l'aire du Programme.

Parmi les projets financés, ceux concernant les objets des cas d'étude concernent notamment le risque incendie, avec le projet **MED-FORESTE**, et le risque d'ensablement des ports, avec le projet **SE.D.RI.PORT**.

Les actions préventives promues par MED-FORESTE contribuent à une meilleure gestion du risque incendie au sein des aires forestières de l'aire de coopération. L'implication à la fois d'acteurs institutionnels et d'acteurs opérationnels constitue une valeur ajoutée de long terme pour le projet. Le projet a pu en outre mettre en place une collaboration active avec d'autres projets financés par le Programme (MED-STAR, MED-PSS, MED-INTERMED et MED-CooPFire). De son côté le projet SE.D.RI.PORT a pu développer des approches innovantes de restauration des fonds marins. La logique d'intervention mise en œuvre prévoit en effet à la fois des activités de recherche (telles que les prélèvements, analyses et expérimentations), d'élaboration de lignes directrices opérationnelles et des plans de régulation pour le suivi des sédiments et les risques corrélés dans les zones portuaires.

En générale, les logiques d'intervention des projets apparaissent cohérentes avec les objectifs fixés par la stratégie du Programme pour la gestion des risques naturels, même si les indicateurs du Programme ne permettent pas d'enregistrer un réel avancement dans ce domaine. Globalement, l'enquête en ligne a permis de vérifier la pertinence et l'intérêt de la thématique des risques naturels au sein de l'aire de coopération, notamment s'agissant des inondations, de l'érosion côtière, des vagues de chaleur et des tempêtes/grandes marées. A ce propos, les bénéficiaires ont indiqué comme prioritaire la promotion des activités de communication et d'information, non seulement parmi les décideurs politiques et les acteurs institutionnels, mais également parmi la population elle-même (via, par exemple, des activités d'animation au sein des écoles, l'organisation d'évènements et l'implication d'associations actives sur ces thèmes).

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que se sont créées des conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre ces derniers et les acteurs privés en matière de gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel ? 	
Modalité de collecte des données :	
Indicateurs du Programme	Réalisation OC1 – Nombre de plans d'action conjoints réalisés O6C1 - Nombre d'institutions participants au réseau transfrontalier des patrimoines/sites accessibles Résultat R6C1 - Nombre des actions publiques finalisées à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération
Réponse d'évaluation :	
L'évaluation des processus de coopération entre acteurs institutionnels et privés en termes de gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel a été réalisée en 2019. Considérant que le 4 ^{ème} appel à projets ne couvre pas cette thématique, l'analyse a été réalisée uniquement sur la base de l'avancement physique des indicateurs, pour lesquels les progrès sont encore limités tant en termes d'avancement des projets que des résultats enregistrés à l'échelle du Programme.	

Le 4^{ème} appel à projets n'a pas financé d'interventions dans le cadre de l'OS 6C1 contribuant à une meilleure gestion du patrimoine naturel et culturel dans l'espace de coopération. Pour une première analyse de cette thématique, il est recommandé de se référer à l'évaluation 2019. Globalement, les projets financés dans le cadre de cet OS sont au nombre de 11 (sur un total de 59 propositions parvenues), sélectionnés dans le cadre des trois premiers appels à projet, ayant impliqué au total 105 partenaires, parmi lesquels 98 publics.

Du point de vue des réalisations, les indicateurs n'ont pas enregistré de progrès en termes de « participation de sujets institutionnels au réseau des patrimoines/sites accessibles » (indicateur O6C3) ; tandis que s'agissant des « réseaux du patrimoine insulaire » (indicateur O6C2), six institutions ont été impliquées jusqu'à présent sur les huit prévues. En outre, le nombre de « sites bénéficiant d'une subvention » (OS O6C3) reste limité : 32% par rapport à la valeur cible. En termes de résultats attendus à l'échelle du Programme, 17 institutions ont, jusqu'à présent, réalisé des « actions finalisées à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel » (la valeur cible pour 2023 est de 26). Cela représente un progrès limité depuis le lancement de la programmation, si nous considérons que la valeur initiale était de 16. À noter toutefois que les projets contribuant à ces indicateurs sont encore en phase de mise œuvre.

3.2.3 Contribution du PC au développement intégré de la dimension maritime de l'aire de coopération

La contribution du Programme au développement intégré de la dimension maritime est examinée à travers les réalisations et les résultats des projets financés dans le cadre des axes 2 et 3, concernant les objectifs spécifiques 5B1 « Améliorer la sécurité en mer en faisant face aux risques liés à la navigation », 5A1 « Améliorer

la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique: risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies », 6C2 « Augmenter la protection des eaux marines dans les ports », 7C1 « Améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques connectées en contribuant à la réduction de la pollution sonore » et 7C2 « Améliorer la durabilité des activités portuaires commerciales en contribuant à la réduction des émissions de carbone ». Au sein de ce chapitre seront examinées deux thématiques : les risques liés à la navigation (OS 5B1), les risques liés aux ressources naturelles parmi lesquelles la pollution (émission de carbone et pollution acoustique) et l'érosion côtière (OS 7C1, 7C2 et 5A1).

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Les plans d'action conjoints prévus par le projet stratégique ont-ils été capables de rendre la lutte contre l'érosion côtière plus efficace ? 	
Modalité de collecte des données :	
Enquête	Enquête en ligne auprès des CF des projets relatifs aux risques naturels et environnementaux
Indicateurs du Programme	<p>Réalisation O5A1 Population bénéficiant de mesures de protection contre l'érosion côtière</p> <p>Résultat R5A1 - Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosion côtière et incendies)</p>
Réponse d'évaluation :	
L'enquête en ligne confirme la pertinence de l'approche par plan d'actions. De plus, les répondants ont souligné la nécessité de multiplier les actions pilotes et les expérimentations en matière de défense du littoral.	

Les projets stratégiques pour la lutte face à l'érosion côtière ont été objets d'évaluation en 2019. Du point de vue de l'avancement physique, aucun progrès n'a été enregistré jusqu'à présent par les indicateurs de Programme.

L'enquête en ligne sur les risques naturels a mis en évidence l'importance du Programme de Coopération dans les politiques de lutte contre l'érosion côtière, à qui dédier des ressources dans le futur. De manière générale, il émerge de la consultation que l'approche stratégique promeut par le Programme représente, par rapport aux projets simples, un instrument de mise en œuvre efficace, multidisciplinaire et permettant l'intégration des divers aspects des politiques, à savoir les mesures, le suivi et la réglementation. À ce titre les répondants à l'enquête en ligne ont souligné la nécessité de promouvoir plus d'interventions expérimentales de défense du littoral, ainsi que l'adoption de systèmes d'alerte aux grandes marées.

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Les plans d'action conjoints prévus par le projet stratégique ont-ils été capables de contribuer à améliorer la protection des eaux marines et la biodiversité ? 	
Modalité de collecte des données :	
Enquête	Enquête en ligne auprès des CF des projets relatifs aux risques naturels et environnementaux
Indicateur du Programme	Réalisation O6C4 - Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des déchets O6C5 Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des eaux usées CO23 Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation
	Résultat R6C2 – Concentration de l'oxygène dissous dans les eaux marines
Réponse d'évaluation :	
Pour un Programme maritime, la gestion de la biodiversité marine et des eaux marines et côtières reste un objectif prioritaire, considérant également sa cohérence avec les politiques environnementales européennes en la matière. Certains projets coopèrent à ces objectifs à travers des interventions de prévention innovantes ou en expérimentant des techniques de contrôle des polluants.	

Concernant la protection des eaux marines et de la biodiversité, le Programme a financé huit projets de l'OS 6C2, dans le cadre du 2^{ème} appel à projets (lot 2).

Du point de vue des réalisations, les indicateurs présentent globalement une bonne performance en termes d'adoption des mesures pour la gestion des déchets au sein des aires portuaires (indicateur O6C4), lesquelles ont déjà atteint leur valeur cible. En revanche, l'adoption de mesures pour la gestion des eaux usées (indicateur O6C5), auquel contribuent cinq projets, présente un degré d'avancement de 50%. En outre, la superficie d'habitat bénéficiant d'un soutien (indicateur CO23) montre un avancement quatre fois supérieur aux valeurs attendues par le Programme pour 2023. Cela peut, d'une part, indiquer un problème de sous-estimation en phase de programmation, et, d'autre part un « double calcul » lors de la phase d'agrégation des valeurs de chaque intervention, dû au fait que certains projets ont comme territoire cible des aires marines communes. En termes de résultat, à l'échelle du Programme, l'indicateur relatif à la concentration d'oxygène dans les eaux marine n'a pas été mis à jour. De manière générale, les indicateurs choisis par le Programme couvrent mal les thématiques telles que la biodiversité, l'état des habitats naturels et la conservation des espèces.

L'enquête en ligne destinée aux projets en charge de la gestion des risques a permis de confirmer la valeur ajoutée du programme en ce qui concerne la gestion des eaux marines. À ce titre, la composition du partenariat, et notamment l'implication des institutions responsables sur les deux versants de la frontière, permet de promouvoir une approche de multi-gouvernance ainsi que de favoriser une meilleure connexion avec les stratégies respectives des territoires. En outre, la durée et la dimension financière conditionnent de manière importante les retombées transfrontalières.

Question d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des interventions prévues par le Programme en faveur des zones portuaires contribue-t-il de manière significative à augmenter la durabilité ? 	
Réponses d'évaluation :	
Appel à projets	1 projet dans le cadre du 4 ^{ème} appel à projets sur la PI 7C2 (AER NOSTRUM)
Indicateurs de Programme	<p>Réalisation</p> <p>O6C4 - Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des déchets</p> <p>O6C5 - Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des eaux usées</p> <p>O7C2 - Nombre d'interventions pour la réduction et le monitoring de la pollution sonore dans les ports réalisées</p> <p>Résultat</p> <p>R7C1 - Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la réduction de la pollution sonore</p> <p>R7C2 - Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la mise en œuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante</p>
Étude de cas	PORT-5R
Modalité de collecte des données :	
La durabilité environnementale se réfère à une pluralité de thématiques allant de la pollution aux émissions de GES et de la qualité des eaux à la biodiversité marine. Il est intéressant d'observer comment certains projets ont cherché à affronter de manière cohérente plusieurs dimensions simultanément, incluant également les aspects socioéconomiques et éducatifs.	

Les interventions prévues par le Programme en faveur des activités portuaires sont notamment couvertes par les OS 6C2, 7C1 et 7C2 qui abordent les thématiques de la qualité des eaux dans les ports (huit projets financés), de la pollution acoustique (six projets financés) et des émissions carbone (quatre projets financés).

Du point de vue des réalisations, les indicateurs de l'OS 6C2 présentent dans l'ensemble un bon état d'avancement, tandis que la contribution des projets à la réduction de la pollution acoustique (indicateur O7C2) apparaît encore limitée (13% par rapport à l'objectif final). À noter que les indicateurs de résultats associés aux thématiques environnementales n'ont toujours pas été objet de mises à jour.

L'objectif de **PORT-5R** est de limiter l'impact des activités portuaires sur les zones naturelles, à travers des actions pilotes promouvant une gestion plus durable des activités portuaires (de l'assainissement des canalisations, à l'installation de systèmes pour contenir la dispersion des polluants, jusqu'à l'installation de compacteurs de plastiques). Les groupes cibles du projet sont les autorités compétentes en matière de gestion des infrastructures portuaires, ainsi que le grand public, et notamment des écoliers, qui ont pu être sensibilisés sur les problématiques de gestion durable des ports.

Questions d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que se sont créées des conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels en vue de l'amélioration de la sécurité maritime ? Les actions prévues par la PI 5B se sont-elles révélées appropriées pour accroître la surveillance des risques en mer ? 	
Modalité de collecte des données :	

Indicateurs du Programme	R5BI - Nombre de sinistres maritimes dans la zone de coopération qui intéressent passagers, travailleurs ou marchandises
Étude de cas	LOSE+ et PORT-5R
Réponse d'évaluation :	
La sécurité maritime demeure un thème important pour le Programme de coopération, comme le montre l'enquête en ligne réalisée sur les risques naturels et environnementaux. Les projets impliqués sur cette thématique considèrent le Programme Maritime comme étant un instrument fondamental dans la promotion de technologies avancées de gestion des eaux dans les zones portuaires.	

Le Programme a, au total, financé 7 projets dans le cadre du 2^{ème} et 3^{ème} appel à projets sur les risques maritimes.

La dernière estimation de l'indicateur de résultat, indiquant le nombre de sinistres maritimes, date de 2017, et reporte 1969 incidents enregistrés durant l'année (20 de plus par rapport à la valeur de référence 2013).

Parmi les projets faisant l'objet de cas d'étude, **LOSE+** contribue à l'amélioration de la sécurité maritime en développant des instruments ICT de suivi des marchandises dangereuses, entrant et sortant des ports. Le projet se veut complémentaire du projet OMD, qui se concentre sur les mêmes problématiques mais sur le versant « mer ». Les groupes cibles visés par le projet sont notamment l'ensemble des acteurs travaillant dans le secteur du transport des marchandises dangereuses (pompiers, autorités portuaires, communes et entreprises privées). De même, le projet **PORT-5R** a développé des systèmes innovants pour maîtriser la dispersion de polluants en mer, ainsi que des initiatives visant à promouvoir des comportements responsables des usagers des ports via, par exemple, l'installation de distributeurs d'eau ou de compacteurs de plastique.

3.2.4 Contribution du PC à l'amélioration de l'accessibilité et la multimodalité de l'aire de coopération

La contribution du Programme à l'amélioration de l'accessibilité et la multimodalité dans la zone de coopération peut être examinée à travers les réalisations et les résultats des projets financés dans le cadre de l'axe 3, objectif spécifique 7BI « Développer des systèmes de transport multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers de la zone de coopération aux réseaux RTE-T ».

Questions d'évaluation

- *Les interventions financées ont-elles contribué à améliorer l'accessibilité de la zone, et notamment en ce qui concerne les territoires insulaires ?*
- *Le transport multimodal a-t-il été amélioré grâce aux interventions conjointes ?*
- *Est-ce que se sont créées des conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre ces derniers et les acteurs privés en matière d'amélioration de l'accessibilité à la zone et de développement de la multimodalité ? De quelle manière sont-elles à mettre en relation avec le PC ?*

Modalité de collecte des données :	
Appel à projets	4 ^{ème} appel à projets
Indicateurs du Programme	<p>Output O7B1 – Nombre de dispositifs pour développer des instruments de gestion conjointe des services transfrontaliers de transports entre les îles O7B2 - Nombre de ports réalisant des investissements et des services pour améliorer la connexion aux réseaux RTE-T O7B3 - Nombre de dispositifs et/ou services communs TIC adoptés pour favoriser l'interopérabilité des liaisons multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération avec les réseaux RTE-T</p> <p>Réalisation R7B1 - Index d'accessibilité potentielle multimodale</p>
Étude de cas	EasyLog, Mobimart Plus
Réponse d'évaluation :	
L'accessibilité demeure un point clé pour le développement de l'aire de coopération. Des interventions innovantes ont été réalisées en ce sens, tant en termes de contrôle et de facilitation des flux de marchandises, qu'en termes de développement d'une billetterie transfrontalière qui devrait permettre <i>in fine</i> de faciliter les interconnexions entre moyens de transport public.	

Le rapport d'évaluation d'impact 2019 avait souligné la contribution du Programme à l'amélioration de l'accessibilité de l'aire de coopération, et notamment celle des territoires insulaires.

S'agissant des indicateurs de réalisation, aucun avancement n'a été enregistré pour le moment s'agissant de l'avancement en termes « d'instruments de gestion conjointe pour les services de connexion entre les îles » (O7B1) et « d'investissements dans les réseaux RTE-T » (O7B2). Toutefois, le Programme a atteint son objectif fixé pour 2023 en termes « d'instruments ICT pour les connexions multimodales » (indicateur O73B).

EasyLog, désormais conclu, a permis d'améliorer la compétitivité des systèmes portuaires grâce à l'automatisation de la transmission de données via la création de cinq plateformes (une pour chaque port couvert par le projet : Olbia, Bastia, Livourne, Piombino et Savone) capables de dialoguer. Dans les faits, ces plateformes recueillent des données à la fois prélevées lors des passages des camions transitant (via leur plaque minéralogique), ainsi que des informations sur le type de marchandises transportées (fournies par les transporteurs). Ces informations sont transmises par la suite au port de destination, qui peut s'organiser en conséquence d'un point de vue logistique et opérationnel. **MobimartPlus**, financé dans le cadre du 4^{ème} appel à projets est encore en phase de lancement. Le projet a bien confirmé sa stratégie de développement d'une billetterie transfrontalière.

À noter que les acteurs privés dans les deux études de cas sont majoritairement considérés comme des groupes cibles des projets, plutôt que des collaborateurs/partenaires. Ainsi, les sociétés de transport sont les principaux bénéficiaires privés du projet EasyLog, sans en être directement partenaire.

4 Conclusions

Le rapport 2021 est un rapport de mises à jour réalisé sur la base de deux approfondissements, dix études de cas et une enquête auprès des bénéficiaires des projets sur les risques naturels et environnementaux. L'objectif principal est de compléter les analyses réalisées lors des précédents rapports, mais également de fournir des éléments d'évaluation sur la crise liée à la COVID-19 qui a eu des répercussions notables sur le contexte de la zone de coopération et, en conséquence, sur la mise en œuvre du Programme et de ses projets.

Quelques aspects saillants émergeant des analyses réalisées :

- Bien que la crise ait particulièrement impacté la zone de coopération et ses secteurs clés (tels que le tourisme), le programme a continué dans la planification de ses ressources financières, une part non négligeable ayant déjà été consommée et certifiée ;
- S'agissant des indicateurs de Programme, un nombre substantiel d'indicateurs de réalisation et de résultats des axes 1 et 2 ont enregistré des progrès au cours de l'année 2020, certains atteignant ou dépassant leur valeur cible 2023 ; le progrès est cependant, pour le moment, plus lent pour les indicateurs des axes 3 et 4. À noter que le contexte COVID-19 pourrait mettre en difficulté l'atteinte des valeurs cibles fixées pour certains indicateurs ;
- Le Programme a su interpréter et anticiper les événements, en collectant des informations et en organisant un soutien spécifique en faveur des projets en cours de mise en œuvre ; en outre, la gouvernance du Programme a été revue selon une modalité de travail à distance ;
- Les problèmes liés à la mise en œuvre, mis en lumière lors des précédents rapports d'évaluation, ont été affrontés. Toutefois certains enjeux demeurent : en termes de *turnover*, par exemple, ou par rapport à la nécessaire amélioration du système de suivi. Ces problématiques n'ont, cependant, pas empêché le Programme de travailler de manière continue et efficace au cours des six années de mise en œuvre ;
- Bien qu'atteignant difficilement une dimension macroéconomique dans la zone de coopération, le Programme a pu impacter à des niveaux variés ; notons en particulier un focus réel sur les filières prioritaires et les risques naturels et environnementaux (confirmé par les quatre appels à projets du Programme) ; les effets enregistrés sur le marché du travail ou l'économie sociale sont toutefois plus restreints. La poursuite d'une plus grande implication, directe ou indirecte, du partenariat privé, des entreprises et/ou des ONG au sein du Programme reste prioritaire ;
- Au niveau des projets, à noter la variété des secteurs d'intervention, des actions menées et des résultats obtenus. Dans certains cas, toutefois, le retrait observé ou le moindre rôle joué par le partenaire transfrontalier rendent difficile l'observation d'une valeur ajoutée transfrontalière. De plus dans beaucoup de cas, on note la difficulté à mesurer les impacts sur les cibles identifiées en phase préparatoire du projet, due en partie à la nature 'immatérielle' des interventions et des effets produits,

mais aussi découlant de l'absence d'un réel système de suivi et de mesure au niveau des projets; un effort particulier pourrait être fait dans la prochaine période de programmation dans la publication d'orientations spécifiques, de la part du Programme, sur les modalités et instruments de mesure des effets et impacts des projets sur les groupes cibles.

- La période est aussi caractérisée par la préparation à la prochaine programmation 2021-2027. À ce propos il est intéressant de noter une certaine continuité dans les besoins et exigences de développement des territoires de coopération. Globalement la nouvelle période pourrait être abordée sans changement fondamental dans la structure du Programme et sa gouvernance stratégique mise à l'épreuve tout au long de l'actuelle période de programmation. Un renforcement de l'approche stratégique intégrée est toutefois envisageable, en particulier en ce qui concerne le thème des risques naturels et environnementaux ; allant vers une meilleure focalisation territoriale et thématique, ainsi qu'un meilleur soutien aux porteurs de projet dans la phase préparatoire.

5 Annexes

Mesures prises par l'Autorité de Gestion afin de contraster les effets de la COVID-19

Le tableau ci-dessous reporte les diverses mesures adoptées par le Programme Interreg afin de contraster l'impact de la COVID-19.

	Mesures et communications	Objet
1° Appel	Communication aux Chefs de file du I Appel à projets n° 36 du 07/04/2020	Mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
	Communication aux Chefs de file du I Appel à projets n° 37 du 29/05/2020	Communication concernant la mise à jour des mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
	Communication aux Chefs de file du I Appel à projets n° 38 du 11/08/2020	Communication concernant la mise à jour des mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
2° Appel	Communication aux Chefs de file du II Appel à projets n° 22 du 07/04/2020	Mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
	Communication aux Chefs de file du II Appel à projets n° 23 du 29/05/2020	Communication concernant la mise à jour des mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
	Communication aux Chefs de file du II Appel à projets n° 24 du 23/07/2020	Communication concernant l'octroi de prolongations pour les projets du IIe et IIIe avis en référence à l'évaluation des processus de reconversion pour l'urgence sanitaire COVID-19
	Communication aux Chefs de file du II Appel à projets n° 25 du 11/08/2020	Communication concernant la mise à jour des mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
3° Appel	Communication aux Chefs de file du III Appel à projets n° 10 du 07/04/2020	Mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
	Communication aux Chefs de file du III Appel à projets n° 11 du 29/05/2020	Communication concernant la mise à jour des mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19

	Communication aux Chefs de file du III Appel à projets n° 12 du 23/07/2020	Communication concernant l'octroi de prolongations pour les projets du IIe et IIIe avis en référence à l'évaluation des processus de reconversion pour l'urgence sanitaire COVID-19
	Communication aux Chefs de file du III Appel à projets n° 13 du 11/08/2020	Communication concernant la mise à jour des mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
4° Appel	Communication aux Chefs de file du IV Appel à projets n° 3 du 07/04/2020	Mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
	Communication aux Chefs de file du IV Appel à projets n° 4 du 30/04/2020	Invitation à présenter le plan de reconversion du projet en cours pour faire face au contexte actuel de l'urgence sanitaire COVID-19. Application du Décision_105 du Comité de Suivi du Programme.
	Communication aux Chefs de file du IV Appel à projets n° 6 du 29/05/2020	Communication concernant la mise à jour des mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19
	Communication aux Chefs de file du IV Appel à projets n° 7 du 11/08/2020	Communication concernant la mise à jour des mesures extraordinaires visant à limiter les effets négatifs de l'urgence épidémiologique COVID-19

Annexe 2 : Avis de sélection du personnel PC Maritime 2014-2020

Profil	Année	Organe du Programme	Modalité contractuelle
1 Coordinateur du SC	2013	Secrétariat Conjoint	Contrat à durée déterminée
2 Responsables financier et de suivi du Programme	2013	Secrétariat Conjoint	Contrat à durée déterminée
2 Responsables d'instruction et de gestion des projets	2013	Secrétariat Conjoint	Contrat à durée déterminée
2 Assistants du Programme/Suivi	2013	Secrétariat Conjoint	Contrat à durée déterminée
1 Assistant de Communication	2013	Secrétariat Conjoint	Contrat à durée déterminée
1 Assistant de suivi physique et financier des projets	2020	Secrétariat Conjoint	Contrat à durée déterminée : 12 mois avec possible extension jusqu'à 36 mois
3 Assistants de suivi physique et financier des projets	2016	Secrétariat Conjoint / Autorité de Gestion	Contrat à durée déterminée : 12 mois avec possible extension jusqu'à 36 mois
1 Expert en communication	2016	Secrétariat Conjoint / Autorité de Gestion	Contrat à durée déterminée : 12 mois avec possible extension jusqu'à 36 mois
2 Assistants de Suivi physique et financier des projets	2017	Secrétariat Conjoint / Autorité de Gestion	Contrat à durée déterminée : 12 mois avec possible extension jusqu'à 36 mois
1 Assistant de communication	2017	Secrétariat Conjoint / Autorité de Gestion	Contrat à durée déterminée : 12 mois avec possible extension jusqu'à 36 mois
Assistants de suivi physique et financier des projets (pour la constitution d'une liste)	2019	Secrétariat Conjoint / Autorité de Gestion	Contrat à durée déterminée
Assistant de Communication (pour constituer une liste)	2019	Secrétariat Conjoint / Autorité de Gestion	Contrat à durée déterminée
1 Assistant de Communication auprès du Secrétariat conjoint	2020	Secrétariat Conjoint / Autorité de Gestion	Contrat à durée déterminée : 12 mois avec possible extension jusqu'à 36 mois
Chargé de gestion des fonds communautaires et nationaux	2021	Sviluppo Toscana	Contrat à durée indéterminée
Chargé de gestion des fonds communautaires et nationaux	2020	Sviluppo Toscana	Contrat à durée indéterminée
Expert des activités de soutien à l'élaboration et la rédaction du Programme de Coopération Maritime 2021 -2027	2019	Sviluppo Toscana / Autorité de Gestion	Contrat à durée déterminée /terme le 30.06.2022

Annexe 3 : Liste des entretiens réalisés

Tableau 21: Entretiens réalisés avec les organes du Programme

Nom de la personne interrogée	Instance du Programme	Date
Giovanna TORTORELLA	Responsable des opérations liées au rôle de l'Autorité de Gestion - AdG	03/02/2021
Axel RODRIGUEZ GAROTTE	Chargé de projet de suivi financier - SC	03/02/2021
Mara SORI	Responsable de l'Autorité de Gestion -AdG	29/01/2021
Michele DE FRANCESCO	Comité de Suivi – Région Autonome Sardaigne	15/02/2021
Guillaume HUET	Comité de Suivi – Région SUD-PACA	15/02/2021
Monia SANNA	Comité de Suivi – Pole Unique de Certification	22/02/2021
Marco ROLANDI	Comité de Suivi – Région Ligurie	03/03/2021
Gianfranco SIMONCINI	Comité de Suivi – Région Toscane	08/03/2021

Tableau 22: Entretiens réalisés avec les partenaires des projets

Nom de la personne interrogée	Rôle / Projet	Date
Walter NUNZIATI	Chef de file/Prometea	09/11/2020
Nathalie PERBEL	Cheffe de file /BlueConnect2	18/11/2020
Antonella LORIGA	Partenaire/BlueConnect2	25/01/2021
Cecilia CAPPELLI	Cheffe de file /MED FORESTE	28/10/2020
Antonella MASSAIU	Partenaire /MED FORESTE	04/12/2021
Alessandra ZOPPEDU	Cheffe de file /SE.D.RI.PORT	03/11/2020
Benjamin MISSON	Partenaire /SE.D.RI.PORT	15/12/2020
Angela Maria TOMASONI	Cheffe de file /LOSE+	26/10/2020
Paola PINNA	Cheffe de file /Port 5R	24/11/2020
Paul CORTICCHIATO	Partenaire /Port 5R	14/12/2020
Gianfranco FANCELLO	Chef de file /EasyLog	19/11/2020
Raffaele CATTANI	Chef de file /MOBIMART Plus	21/11/2020
Anne GIOFFREDO	Partenaire /MOBIMART Plus	14/12/2020
Annalisa CEVASCO	Cheffe de file /Me.Co	19/10/2020
Antoine SEVENO	Partenaire /Me.Co	05/01/2021
Marco ROLANDI	Chef de file /MA.R.E	09/11/2021
Lesia SARGENTINI	Partenaire /MA.R.E	17/01/2021